



## CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Rapport du Colloque international sur l'organisation des travailleurs du secteur non structuré (Genève, 18-22 octobre 1999)**

1. Le Colloque international sur l'organisation des travailleurs du secteur non structuré s'est tenu à Genève du 18 au 22 octobre 1999. Il a réuni des représentants de 28 centrales syndicales nationales nommés à la suite de consultations avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Un certain nombre d'observateurs d'autres organisations syndicales étaient présents.
2. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 274<sup>e</sup> session (mars 1999), était le suivant:
  1. Changements structurels sur le marché du travail: l'importance du secteur non structuré, du travail à domicile et du travail en sous-traitance, défis et opportunités pour les syndicats.
  2. Le rôle des syndicats dans l'organisation des travailleurs du secteur non structuré, la protection de leurs intérêts et la promotion de leur intégration dans la société.
  3. Mesures stratégiques et plans d'action que les syndicats pourraient envisager à l'égard des travailleurs du secteur non structuré, des travailleurs à domicile et des travailleurs recrutés dans le cadre de contrats de sous-traitance, notamment dans le cas des activités de coopération technique de l'OIT.
3. Le rapport de la réunion, qui figure en annexe, contient des conclusions et des recommandations détaillées rédigées par les participants, qui déterminent le cadre des futures interventions syndicales dans ce domaine.
4. Ces recommandations concernent les politiques internes que les syndicats devraient appliquer pour organiser efficacement les travailleurs du secteur informel (ou secteur non structuré) et comportent des propositions adressées aux gouvernements et aux organisations internationales sur la manière dont les politiques nationales et internationales dans des domaines comme les normes du travail et la législation du travail, la politique économique et la protection sociale devraient évoluer de manière à transformer progressivement les activités du secteur informel en entreprises plus productives, mieux

organisées et socialement responsables. Elles contiennent également un certain nombre de demandes clairement articulées adressées par le mouvement syndical à l'OIT en matière d'assistance technique et de politiques destinées au secteur non structuré.

- 5. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prendre note du rapport et inviter le Directeur général à tenir compte des recommandations lorsqu'il mettra en œuvre les programmes d'activités futurs.***

Genève, le 8 février 2000.

*Point appelant une décision:* paragraphe 5.

## Annexe

### Rapport du Colloque international sur l'organisation des travailleurs du secteur non structuré (Genève, 18-22 octobre 1999)

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	4
Débat.....	5
Thème I: L'importance du secteur informel, du travail à domicile et du travail sous contrat (travail en sous-traitance), et les perspectives d'évolution.....	6
Débat.....	7
Thème II: Les politiques syndicales internationales et le secteur informel.....	7
Débat.....	8
Thème III: Le rôle de l'Etat dans le secteur informel: promouvoir un développement économique équilibré et fournir un cadre juridique de protection.....	9
Débat.....	10
Thème IV: Les activités de l'OIT en faveur de l'intégration du secteur informel.....	11
Débat.....	12
Thème V: Les stratégies d'organisation syndicale dans le secteur informel: perspectives d'avenir.....	13
1. Stratégies de recrutement et services à l'intention des travailleurs du secteur informel.....	13
Débat.....	14
2. L'intégration des femmes et des jeunes du secteur informel dans les syndicats.....	15
Débat.....	16
3. Alliances, syndicalisme communautaire, médias et campagnes d'information.....	16
Débat.....	17
Conclusions.....	18
Appendices	
I. Liste des participants.....	19
II. Conclusions et recommandations.....	24

## Introduction

A la suite de l'approbation donnée par le Conseil d'administration du BIT à sa 274<sup>e</sup> session (mars 1999), ce colloque a été organisé par le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT à Genève (Suisse) du 18 au 22 octobre 1999. Y ont participé des représentants de 28 centrales syndicales nationales, ainsi que des observateurs d'autres organisations syndicales invitées. La liste des participants se trouve à l'appendice I.

M. Simón, directeur du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), a présidé la séance d'ouverture et présenté les objectifs du colloque: faire une analyse du secteur informel (ou secteur non structuré) et esquisser un plan stratégique concernant ce secteur pour les syndicats et pour ACTRAV.

M. Somavia, Directeur général du BIT, a officiellement ouvert le colloque et, dans sa déclaration liminaire, a placé le secteur informel dans le contexte de la mondialisation. Il a rappelé que ce phénomène n'était pas nouveau mais que son accélération récente lançait de nouveaux défis au BIT. Il a souligné que, dans un monde dans lequel la majorité de la population active travaille en dehors de l'économie moderne, le BIT doit s'efforcer d'assurer à tous les travailleurs une protection suffisante. Le fondement du processus conduisant au progrès social est constitué par la capacité d'organiser tous les travailleurs. Le Directeur général a dit qu'en raison de la nature complexe des problèmes que l'on rencontre dans le secteur informel la nécessité d'organiser les travailleurs de ce secteur doit imprégner tous les objectifs stratégiques de l'Organisation. Il a ajouté que le colloque devait être le début d'un processus conduisant à l'élaboration d'activités et programmes syndicaux plus détaillés aux échelons régional et international, et a dit qu'il en attendait des recommandations concrètes et précises pour les travaux futurs dans ce domaine.

M. Brett, président du groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT, a souligné l'importance fondamentale du secteur informel pour les syndicats, du fait que le taux de syndicalisation diminue dans la plupart des pays tandis que le secteur informel est en expansion partout dans le monde. Il a indiqué que, depuis une dizaine d'années, on constatait un transfert de travailleurs du secteur formel vers le secteur informel, alors que jusqu'au début des années quatre-vingt-dix la croissance du secteur informel était due principalement à l'arrivée de nouveaux venus sur le marché du travail.

Selon l'orateur, l'objectif consistant à permettre à tous les travailleurs d'avoir un travail décent ne se résumait pas à l'alternative entre l'existence de droits sans emplois ou l'existence d'emplois sans droits. M. Brett a déclaré que les normes fondamentales du travail doivent s'appliquer à tous les travailleurs, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel. Il a rappelé que les syndicats ne peuvent pas prétendre être représentatifs des travailleurs s'ils n'organisent pas aussi les travailleurs du secteur informel.

M<sup>me</sup> Hagen, directrice exécutive du BIT chargée du dialogue social, a dit que les activités de proximité du BIT, en particulier celles visant le renforcement des capacités et l'amélioration du dialogue social, étaient de plus en plus importantes pour venir en aide aux travailleurs du secteur informel.

M. Tokman, directeur du Bureau régional de l'OIT pour les Amériques, a esquissé une analyse stratégique du secteur informel. Il a dit que ce secteur devait retenir toute l'attention de l'Organisation car il est aujourd'hui le principal pourvoyeur d'emplois pour la majorité des pauvres et des travailleurs les plus vulnérables dans de nombreux pays. Par ailleurs, des investissements modestes des partenaires sociaux pourraient produire des résultats considérables. Il a souligné que l'importance économique du secteur informel s'était accrue en raison de la mondialisation et de la recherche perpétuelle d'une main-d'œuvre moins chère. Ce secteur se caractérise par l'insuffisance de l'intervention des pouvoirs publics et de la réglementation. Parmi ceux qui y travaillent, on peut distinguer les travailleurs occasionnels, les travailleurs précaires et les micro-entrepreneurs. Les grands employeurs sont reliés au secteur informel du fait qu'ils sous-traitent certains éléments du processus de production. M. Tokman a recommandé qu'on adopte des stratégies axées sur l'amélioration et le renforcement de la réglementation, l'amélioration de l'accès au capital et la mise en œuvre de politiques économiques claires permettant à ceux qui travaillent dans ce secteur d'investir et de développer leurs activités. Il a

également noté qu'il conviendrait d'intégrer le secteur informel dans l'économie moderne par le biais de l'accès aux prestations sociales et de s'appuyer sur ses atouts, comme la flexibilité, pour promouvoir une véritable citoyenneté économique. Il conviendrait aussi que l'OIT et les syndicats élaborent une stratégie d'intégration.

M<sup>me</sup> Rossignotti et M. Kyloh (BIT) ont donné un aperçu du document d'information qu'ils avaient établi pour servir de base aux débats.

M<sup>me</sup> Rossignotti a parlé de deux aspects traités dans ce document, à savoir les caractéristiques générales de la population employée dans le secteur informel et les stratégies visant à remédier aux problèmes que pose ce secteur. Elle a fait observer que dans les années quatre-vingt-dix la plupart des emplois créés en Amérique latine et en Afrique l'ont été dans le secteur informel. Celui-ci se développe aussi en Asie alors que l'économie informelle prend de plus en plus d'importance dans de nombreux pays en transition et pays industriels. Il a été suggéré que l'intervention des syndicats mise tant sur les travailleurs indépendants, tels que les marchands ambulants, que sur les travailleurs dépendants, tels que les travailleurs à domicile et les travailleurs occasionnels des micro-entreprises. Comme ces travailleurs sont généralement peu visibles, il faut que les syndicats élaborent de nouvelles approches afin de les rencontrer et de les organiser. De nouvelles stratégies sont nécessaires en raison de la grande diversité des caractéristiques des travailleurs du secteur informel et des conditions de travail dans ce secteur, du statut socio-économique défavorisé des travailleurs indépendants et des obstacles divers entravant le fonctionnement des syndicats. Dans de nombreux cas, les syndicats devront revoir leurs statuts ou les adapter pour pouvoir accueillir parmi leurs membres des travailleurs du secteur informel. Certains services spéciaux fournis par les syndicats à leurs membres complètent le rôle traditionnel des syndicats en matière de négociation collective. Ces services pourraient être particulièrement utiles pour encourager l'adhésion des travailleurs du secteur informel. Pour organiser le secteur informel, il est aussi essentiel d'établir des alliances avec d'autres ONG. Il faudrait aussi que les syndicats mobilisent d'autres syndicats, y compris au niveau international, et coopèrent entre eux. Finalement, M<sup>me</sup> Rossignotti a indiqué que, pour pouvoir atteindre leurs membres actuels et potentiels, il était également indispensable que les syndicats adoptent une bonne politique de communication, y compris en dehors des grandes villes, en employant par exemple la radio.

M. Kyloh a décrit les obstacles juridiques et économiques qui entravent la transformation des activités du secteur informel en entreprises viables et socialement responsables. Il a rappelé que les principaux problèmes du secteur sont l'insuffisance de la demande pour ses produits et services et le manque d'éducation et de formation. Il a attiré l'attention sur la nécessité d'adapter la formation professionnelle pour répondre aux besoins des travailleurs du secteur informel qui sont peu instruits. L'accroissement des dépenses publiques consacrées à des infrastructures telles que les transports, la distribution d'eau et l'aménagement des villes aurait des répercussions importantes sur le secteur informel. L'accès au crédit et à une certaine couverture sociale – de préférence universelle – est aussi un besoin prioritaire. A ce propos, il a indiqué que parmi les thèmes du colloque sur lesquels les participants devraient avoir une discussion approfondie figuraient: l'amélioration de la protection sociale par les moyens les plus adaptés, l'application universelle des normes fondamentales du travail, la promotion de la ratification et de l'application de la convention (n<sup>o</sup> 177) sur le travail à domicile, 1996, et l'élaboration de nouveaux instruments de l'OIT visant le travail sous contrat (ou travail en sous-traitance). M. Kyloh a souligné la nécessité d'une représentation crédible des travailleurs du secteur informel dans toutes les discussions avec les acteurs intéressés.

## *Débat*

Le débat a montré que les participants étaient impressionnés par la qualité du document d'information. Toutefois, certaines divergences de vues sont apparues, qui étaient souvent liées à la diversité des situations nationales et régionales. M. Naivaluwaga (Fidji) a dit qu'il faudrait organiser les travailleurs du secteur informel dans le cadre d'institutions complémentaires plutôt que de les intégrer dans les syndicats existants. Il a cité comme exemple d'organisation parallèle efficace celle qui réunit les travailleurs agricoles à Fidji. M. Patel (Afrique du Sud) a dit que l'objectif devrait être de moderniser le secteur informel et de le structurer en facilitant sa transition vers des activités à plus forte valeur ajoutée, en améliorant les conditions de travail et en assujettissant les activités informelles à l'impôt. Chacun des sous-secteurs du secteur informel appelait une stratégie spécifique.

M<sup>m</sup> Assiba Akakpo (Togo) et M. Assane Diori (Niger) ont attiré l'attention sur l'importance de l'appui fourni par le BIT et évoqué des exemples de programmes d'organisation des femmes (au Togo) et de formation de formateurs (au Niger). M. Assane Diori a ajouté qu'il fallait modifier les codes du travail pour qu'ils s'appliquent à tous les travailleurs et pas seulement à ceux qui sont liés par une relation contractuelle entre employeur et salarié. Dans l'ensemble, les participants ont souscrit à cette affirmation.

M. Gallin (GLI) a dit qu'il fallait adopter la définition la plus large possible du secteur informel et a suggéré que l'on considère comme travailleurs du secteur informel tous les travailleurs *non protégés*. Il a dit que l'économie informelle était en expansion également en Europe centrale et orientale en raison de l'insécurité croissante du travail dans l'économie moderne.

## **Thème I: L'importance du secteur informel, du travail à domicile et du travail sous contrat (travail en sous-traitance), et les perspectives d'évolution**

*«...l'objectif est de rendre normal le secteur informel...»*

Présidant la table ronde en sa qualité de secrétaire du groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT, M. Cunniah a rappelé que ces dernières années l'OIT avait adopté une convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994, et une convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996. Toutefois, la tentative d'élaborer un instrument visant le travail sous contrat (ou travail en sous-traitance) avait échoué et le groupe des travailleurs s'employait à préparer un projet de convention ambitieux sur cette question pour adoption lors d'une future session de la Conférence internationale du Travail.

M<sup>m</sup> Tomei (BIT) a fait un exposé sur le travail à domicile, dont elle a dit qu'il restait une forme atypique de travail qui se caractérisait par le manque de visibilité, l'expansion des effectifs et l'élargissement de la gamme des activités, l'absence de protection et le fait que les travailleurs étaient souvent sous contrat avec plusieurs entreprises. Elle a noté que la plupart des travailleurs à domicile sont des femmes et les principaux secteurs d'activité sont notamment les textiles, et plus récemment la vente par téléphone, la mécanique et les secteurs des services. Elle a également observé que, autrefois considéré comme dépassé, le travail à domicile est aujourd'hui considéré comme une forme moderne de travail car il est associé à la décentralisation de la production et à la recherche de compétitivité par le biais de la mondialisation. M<sup>m</sup> Tomei a recommandé que les syndicats interviennent davantage sur le plan local, dans les domaines de l'affectation des dépenses publiques, de la promotion des normes fondamentales du travail, et au niveau mondial, dans la promotion de codes de conduite pour les multinationales.

M. Marin (BIT) a donné un aperçu des activités entreprises par le BIT pour que le travail sous contrat figure à nouveau à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail. Il a signalé que 28 études nationales sur le travail en sous-traitance avaient déjà été faites. On avait aussi organisé plusieurs réunions régionales d'experts, y compris en Amérique latine et en Europe centrale. M. Marin a évoqué la relation triangulaire entre employeurs, travailleurs et organismes publics. Il a dit que sur le plan juridique il était très difficile de faire une distinction entre les travailleurs indépendants et ceux qui n'ont pas d'employeur direct.

M. Aguilar Arce (Costa Rica) a souligné l'importance du secteur informel au Costa Rica, où ce secteur englobe une grande partie des activités agricoles et industrielles. Il a noté que, dans le cas des activités industrielles, le travail informel au Costa Rica se fait essentiellement dans le cadre d'arrangements de sous-traitance sur lesquels les pouvoirs publics n'ont aucune prise. En particulier, il y a de nombreux immigrants du Nicaragua dont la plupart sont clandestins et sont donc obligés de travailler dans le secteur informel, ce qui entraîne une détérioration des conditions de travail dans le pays. Il a indiqué qu'une coopération internationale entre les syndicats, entreprise avec l'appui du BIT, pourrait beaucoup aider à résoudre les problèmes de façon satisfaisante.

M. Trenchev (Bulgarie) a décrit l'expansion du secteur «gris» en Europe centrale, qui résulte du fait qu'en raison de la fermeture d'entreprises déficitaires et de la faillite de nouvelles entreprises le secteur formel crée peu d'emplois. Le poids de la fiscalité et des cotisations sociales (jusqu'à 70 pour cent des revenus) entrave aussi l'expansion de l'industrie et de l'emploi dans le secteur formel.

M. Kearney (FITTHC) a dit que le travail informel englobait le travail des enfants et à ce propos a cité le cas du Bangladesh où les enfants travaillent jusqu'à 20 heures par jour. Il a remarqué que les activités informelles sont essentiellement des activités de survie et d'exploitation. Pour une chemise de marque vendue 100 dollars, la part de la rémunération des travailleurs du secteur informel peut ne pas dépasser 6 cents. M. Kearney a préconisé une réforme radicale des syndicats visant à moderniser les ateliers du secteur informel et à associer les travailleurs de ce secteur à l'activité syndicale. Il a suggéré que les syndicats commencent par créer des groupes distincts pour chaque sous-secteur du secteur informel, en s'inspirant de l'exemple des syndicats de travailleurs à domicile mis sur pied en Inde et à Madère. Il a souligné que les syndicats devaient mettre en place des services adaptés de façon à pouvoir pénétrer dans le secteur informel.

### Débat

De nombreux exemples d'exploitation des travailleurs à domicile et des travailleurs employés sous contrat ont été mentionnés. M<sup>me</sup> Rouchati (Maroc) a dit que dans tout processus de production il y avait souvent une longue chaîne de sous-traitance coiffée par des employeurs hostiles aux syndicats. Plusieurs participants ont souligné que les syndicats devaient offrir des services adaptés aux différentes catégories de travailleurs du secteur informel. M<sup>me</sup> Jhabvala (SEWA) a mentionné parmi les services qui pourraient être utiles ceux visant à obtenir la reconnaissance du travail sous contrat, à donner aux travailleurs ambulants un lieu où s'installer, à assurer un salaire minimum et à faciliter l'accès aux banques et coopératives. M<sup>me</sup> Rouchati (Maroc) a dit que l'objectif était d'humaniser le secteur informel, notamment en fournissant une sécurité sociale et en assurant de meilleures conditions de travail. M<sup>me</sup> Tate (HomeNet) a dit que le développement du travail à domicile dans le Nord (ainsi, au Japon Toyota emploie 38 000 sous-traitants et on peut aussi mentionner les exemples de Siemens en Grèce et de Volkswagen et de General Motors) est très lié à la mondialisation. Elle a souligné que les syndicats et les ONG devraient nouer des alliances internationales englobant les différentes étapes du circuit de production.

M. Santhanasamy (Malaisie) et M. Nossar (Australie) ont recommandé une solution juridique en vertu de laquelle l'entreprise qui se trouve au sommet du circuit de sous-traitance devrait être responsable et les travailleurs sous contrat devraient obtenir un statut de salariés.

M. Mendoza (Espagne) a dit que son syndicat avait décidé de créer une structure spéciale pour les travailleurs indépendants. Il existe aujourd'hui en Espagne une convention collective en vertu de laquelle les travailleurs du secteur informel doivent pouvoir progressivement obtenir des contrats en bonne et due forme. M. Adu-Amankwah (Ghana) a dit que des démarches visant à répondre aux besoins immédiats des travailleurs du secteur informel ont été relativement efficaces. Le Congrès des syndicats du Ghana élabore des politiques visant les différents problèmes du secteur informel qu'il confie ensuite aux syndicats compétents.

Plusieurs participants se sont prononcés en faveur d'une mobilisation visant à accroître la participation des syndicats au dialogue social tripartite sur les problèmes du travail informel.

## Thème II: Les politiques syndicales internationales et le secteur informel

*«...rendre le secteur informel visible...»*

Participant à la table ronde en sa qualité de directeur du Bureau de Genève de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), M. Cunniah a rappelé que l'histoire du mouvement syndical était celle d'une lutte incessante pour structurer le secteur informel. Aujourd'hui, les législations du travail considèrent en général les travailleurs du secteur informel comme des travailleurs indépendants, ce qui explique pourquoi ces travailleurs ne peuvent souvent pas bénéficier des conventions collectives. Il a appelé les syndicats à s'engager dans ce secteur car, si par le passé on pensait que le

travail informel n'était qu'un phénomène transitoire, la situation actuelle montre qu'au contraire, aujourd'hui, c'est le secteur formel qui tend à se déstructurer. M. Cunniah a dit que les priorités de la CISL dans ce domaine étaient la promotion des normes fondamentales du travail, la protection sociale, l'éducation et la formation ainsi que les activités de sensibilisation.

M<sup>me</sup> Bruce (ICEM) a dit qu'en effet beaucoup de syndicats affiliés à l'ICEM avaient commencé à organiser le secteur informel au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a indiqué que 15 à 20 pour cent des mineurs du monde travaillaient dans le secteur informel. Les méthodes employées pour promouvoir la syndicalisation et la représentation différaient selon les pays, en fonction de l'urgence locale de tel ou tel problème, comme le SIDA au Zimbabwe ou le versement des salaires en Russie. M<sup>me</sup> Bruce a souligné que le secteur informel occupait une place de plus en plus importante dans la politique et les activités de l'ICEM et qu'il serait inscrit à l'ordre du jour du prochain congrès mondial de l'organisation, qui devrait avoir lieu quelques semaines plus tard.

M. Malentacchi (FIOM) a dit qu'autrefois les travailleurs de la métallurgie étaient hostiles au secteur informel. Aujourd'hui, toutes les grandes entreprises de la métallurgie sous-traitent à des entreprises informelles. A titre d'exemple il a cité le cas d'une nouvelle usine de Volkswagen au Brésil où aucun des 2 500 travailleurs employés n'ont de statut permanent. Il s'agit de travailleurs occasionnels, employés soit par des sociétés d'intérim, soit par des sous-traitants. Dans la région de Bordeaux, en France, la moitié des travailleurs de la métallurgie sont des sous-traitants. Même en Suède, le secteur informel est régi par des lois admettant des salaires et des conditions de travail beaucoup moins favorables que les conventions collectives du secteur structuré.

M. Waghorne (ISP) a dit qu'on assistait à une certaine déstructuration du secteur public et que la rémunération des travailleurs qui conservaient le statut de salariés du secteur public était menacée par ce phénomène. Il a souligné la nécessité d'améliorer la réglementation de l'ensemble de l'économie et de l'environnement, et non de déréglementer. Il a souscrit à la position de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) selon laquelle la réglementation devait définir des résultats et non des moyens. Le cliché selon lequel ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent des emplois n'est pas entièrement vrai. Ces entreprises détruisent aussi des emplois. M. Waghorne a observé qu'il fallait contester la position de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) au sujet de la non-application des normes du travail dans le secteur informel.

M. Akpokavie (CMT) a dit que le mouvement syndical devrait évoluer par rapport à son identité traditionnelle et devenir un mouvement social défendant tous les travailleurs et pas seulement ceux du secteur structuré. La méfiance des travailleurs informels envers les syndicats est due à l'attitude traditionnelle de ces derniers. L'intervenant a suggéré des stratégies concrètes que les syndicats pourraient mettre en œuvre pour organiser le secteur informel, stratégies qui devraient être axées sur la promotion de l'intégration du secteur informel dans le mouvement syndical, l'aide aux syndicats ou associations du secteur informel qui existent déjà et la mise en place de larges réseaux.

## Débat

M. Santhanasamy (Malaisie) a dit qu'en effet le secteur public avait tendance à se déstructurer rapidement. L'un des problèmes essentiels est que dans de nombreux pays les travailleurs du secteur public n'ont pas de droit à la négociation collective. M<sup>me</sup> Bertrand (Canada) a appelé l'attention sur la situation des travailleurs les moins payés, en particulier les femmes qui travaillaient autrefois dans le secteur public et dont les activités ont migré vers le secteur informel. Elle a dit que les syndicats devraient organiser les travailleurs employés par des agences d'intérim, qui ont une influence de plus en plus grande dans les pays industriels.

M. Cortizo (Brésil) a donné des précisions sur les excès de réglementation évoqués par la Banque mondiale et l'ISP selon lesquels pour créer une entreprise, il fallait obtenir 1 500 autorisations différentes. M. Sanyoto (Indonésie) a dit que le secteur informel employait 65 pour cent de la population active dans son pays. Il a suggéré que les syndicats mettent en place et gèrent des réseaux de sécurité sociale lorsque les gouvernements n'ont pas la volonté ou les moyens de le faire.

M. Percy (BIT) a placé le débat dans une perspective historique. Il a dit que les effectifs du secteur formel avaient augmenté du fait de l'industrialisation et de la création d'usines. Dans le cadre de ce processus, des activités qui étaient auparavant sous-traitées et réalisées par le secteur informel

ont été intégrées dans l'usine. Avant la création d'usines, la négociation collective syndicale n'existait pas. Les syndicats se contentaient de fixer le salaire, de distribuer des cartes de membres et œuvraient à améliorer la qualité des emplois. L'interlocuteur a observé que le secteur informel ne correspondait pas à l'idéal de l'économie néo-classique, qui serait un marché du travail sans réglementation. Il a ainsi noté que tous les secteurs étaient réglementés mais la question était de savoir qui définit la réglementation et comment on pourrait remplacer les règles tyranniques qui régissent le secteur informel.

M. Nossar (Australie) a dit qu'il était essentiel d'obliger légalement les employeurs à tenir des registres et à fournir des documents permettant de remonter jusqu'à la source du circuit de production dans le secteur informel. A ce propos, M. Malentacchi (FIOM) a observé que de tels mécanismes existaient bien en Europe mais que le problème était plutôt celui d'organiser le secteur. Il y a eu aussi certains désaccords au sujet de la signification de la liberté d'association. M. Akpokavie (CMT) a soutenu que les travailleurs du secteur informel devraient librement choisir leurs modalités d'organisation et que les syndicats devraient avoir une attitude souple à cet égard. M. Cunniah (CISL) s'est opposé à cette idée. Il a dit qu'il fallait certes adapter les stratégies, mais pas l'organisation fondamentale des syndicats. Si les travailleurs du secteur informel adhèrent à des organisations sociales, ils seront exploités par les employeurs. M. Aguilar Arce (Costa Rica) a souscrit à ce point de vue. Il a évoqué les soi-disant organismes de solidarité qui sont en fait gérés par des multinationales.

A cet égard, plusieurs participants ont mentionné la nécessité d'exercer des pressions plus fortes sur les multinationales. M. Waghorne (ISP) a dit que, dans les pays où les syndicats intervenaient dans la gestion des caisses de retraite, on pourrait exercer des pressions financières. M. Malentacchi (FIOM) a évoqué la constitution de réseaux internationaux reliant les syndicats à travers les différentes étapes du circuit de production. M. Gallin (GLI) a dit que l'objectif devait être de créer des coalitions internationales. M<sup>me</sup> Bruce (ICEM) a mentionné l'exemple d'un accord international conclu avec la société Statoil en Norvège qui lie les fournisseurs. Elle a aussi évoqué la possibilité d'organiser des boycotts de consommateurs.

M. Patel (Afrique du Sud) a dit que contrairement à ce que pensent de nombreux économistes la demande de produits et services fournis par le secteur informel dépend du secteur formel puisque la plupart des travailleurs de ce dernier consacrent une proportion importante de leurs revenus à l'achat de biens et services fournis par des entreprises informelles. Il a souligné que dans de nombreux cas les travailleurs du secteur informel gagnent davantage que les travailleurs du secteur formel ayant un métier similaire. Il a donc souligné la nécessité d'approfondir la recherche et d'obtenir davantage de renseignements. Les responsables financiers internationaux contestent souvent la représentativité des syndicats, et la réponse des syndicats doit être de s'organiser et de mieux comprendre la situation.

### **Thème III: Le rôle de l'Etat dans le secteur informel: promouvoir un développement économique équilibré et fournir un cadre juridique de protection**

*«...l'Etat a cédé peu à peu...»*

M<sup>me</sup> Lim (BIT) a dit que rien ne saurait remplacer le rôle de l'Etat. Tout gouvernement doit trouver un équilibre entre le développement microéconomique et le développement macroéconomique, la croissance et la protection sociale, l'encouragement et la dissuasion. Par le passé, la plupart des gouvernements misaient essentiellement sur le développement de l'offre et non sur l'accroissement de la demande, si bien que la politique macroéconomique ne s'occupait que du secteur formel. M<sup>me</sup> Lim a recommandé qu'on établisse des liens plus étroits entre les secteurs formel et informel en favorisant la formation et en subordonnant les marchés publics à des conditions visant à améliorer les conditions de travail et la productivité. Elle a aussi recommandé une extension progressive du cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne les normes fondamentales du travail. Elle a indiqué qu'il fallait établir un lien entre l'accès au crédit et l'éducation des enfants et mettre en place un système d'interlocuteur unique pour la création de micro-entreprises.

M. Tajzman (consultant du BIT) a dit que les normes du travail favorisent le développement. En ce qui concerne la législation du travail, il a souligné qu'il était essentiel de savoir si la loi vise ou non

tel ou tel travailleur. Dans le secteur informel, la réponse est souvent non. Il faut donc réformer la législation du travail pour étendre son champ d'application au secteur informel.

M. Tokman (BIT) a dit qu'en Amérique latine les gouvernements considéraient souvent les travailleurs du secteur informel comme des délinquants et, par exemple, faisaient harceler les vendeurs ambulants par la police. Il a fait observer qu'il n'était pas souhaitable d'avoir deux régimes de réglementation du travail, l'un pour le secteur informel et l'autre pour le secteur formel, et qu'il fallait donc plutôt adapter les régimes actuels pour les simplifier et améliorer leur administration.

M. Kearney (FITTHC) a dit que les tentatives d'intégrer progressivement le secteur informel faites au cours des vingt dernières années n'ont pas abouti, car les gouvernements, les multinationales et les institutions internationales de financement veulent tous conserver un secteur informel «souple». Par conséquent, il a suggéré que les syndicats devraient s'intéresser de plus près au rôle des employeurs; en particulier, les secrétariats professionnels internationaux devraient chercher à conclure avec les principales multinationales de chaque branche des accords cadres visant à faire respecter les normes à toutes les étapes du circuit de production. Il a également observé que les gouvernements devraient aider le secteur informel au moyen de subventions pour la recherche-développement et d'activités de commercialisation et de formation. L'application des conventions de l'OIT, a-t-il dit, constitue un élément très important en vue de permettre à tous les travailleurs, qu'ils soient employés dans le secteur formel ou dans le secteur informel, d'obtenir un salaire minimum pour vivre. L'adoption, dans les pays du Nord, d'un étiquetage «éthique» serait d'une grande aide aux travailleurs du secteur informel du Sud.

M. Rodgers (BIT) a dit que, pour instaurer des conditions de travail décentes dans l'économie informelle, il faut que l'Etat s'appuie sur les organismes actuels du secteur informel, coopère avec les syndicats dans le domaine de l'inspection, offre des formations et impose des normes de qualité, récompense le respect des normes (comme dans le cas de la loterie organisée pour tous les travailleurs déclarés en Uruguay), mette en place un cadre juridique solide et intègre les entreprises de toutes tailles.

## Débat

M. Nossar (Australie) a dit que l'Etat devrait considérer les travailleurs sous contrat comme des salariés, exiger un minimum de renseignements et donner aux syndicats le droit d'inspecter les lieux de travail.

M<sup>me</sup> Hanti (Hongrie) a dit que les problèmes, et donc les solutions, étaient différents en Europe centrale. Elle a remarqué que, souvent, les travailleurs du secteur informel sont des travailleurs indépendants qui se soustraient au fisc, gagnent plus que leurs homologues du secteur structuré et profitent de la couverture sociale universelle. Cela a été confirmé par M. Ionescu (Roumanie) et M. Samek (République tchèque) qui ont relevé que l'expansion de l'économie souterraine et la faiblesse des syndicats contribuaient à ce problème. Toutefois, M<sup>me</sup> Rouchati (Maroc) a dit que dans son pays la situation était la même qu'en Amérique latine. Elle a suggéré que les stratégies visant le secteur informel fassent une distinction entre les activités de survie et l'exploitation. La cible prioritaire devrait être les ateliers qui emploient des femmes et des enfants. M<sup>me</sup> Assiba Akakpo (Togo) a souscrit à cette position et dit que la répression policière était courante. Souvent, les syndicats sont incapables de contraindre l'Etat à faire respecter la loi dans le secteur structuré et il va sans dire que la situation est pire dans le secteur informel. M<sup>me</sup> Vieira (Madère) a dit que les brodeuses à domicile de son pays étaient organisées depuis 1976. Elles constituent une force sociale avec laquelle il faut compter. Bien que les employeurs aient refusé de négocier, l'Etat a fini par être obligé de céder petit à petit. En créant des alliances et des réseaux communautaires, ces travailleuses ont exercé des pressions sur les pouvoirs publics et fini par obtenir des allocations de chômage et une réduction de l'âge de la retraite.

M. Patel (Afrique du Sud) a dit que la sous-traitance impliquait souvent le licenciement de travailleurs du secteur formel. Cela offre aux syndicats une occasion d'influer sur le processus. En Afrique du Sud, l'Etat a créé des «ruches industrielles» pour regrouper des activités informelles, ce qui facilite le travail des organisations syndicales. Il a suggéré que les gouvernements et les syndicats s'associent pour faire respecter la législation du travail. Il a aussi fait observer qu'il serait bon de subordonner les subventions publiques pour le développement régional et les marchés publics à

l'application de la législation du travail. M. Abu-Anqour (Jordanie) a dit que dans son pays l'Etat offrait des prestations de bonne qualité telles que la formation, l'aide à la recherche d'emploi, la sécurité sociale et l'inspection du travail, en dépit de l'importance du secteur informel. M<sup>me</sup> Sow Awa (Sénégal) a dit qu'au Sénégal l'Etat avait récemment facilité les formalités d'enregistrement des entrepreneurs du secteur informel, ce qui avait entraîné une augmentation des recettes fiscales. Les autres services offerts par l'Etat au Sénégal étaient notamment la formation à la gestion, la formation technique et l'appui financier. Elle a ajouté qu'il restait toutefois à compléter ce dispositif par la prise en charge médicale et la création de fonds de pensions.

M. Sandrasekera (Sri Lanka) a attiré l'attention sur le fait que les ministères du Travail étaient court-circuités dans les négociations entre le gouvernement et le FMI et la Banque mondiale. M. Assane Diouri (Niger) a dit que l'annulation de la dette extérieure aurait des répercussions positives directes sur le secteur informel dans les pays en développement.

En réponse à certaines des observations formulées, les participants à la table ronde ont souligné de façon générale la diversité des situations dans le secteur informel et la nécessité d'y apporter des solutions adaptées. Comme les capacités des Etats sont limitées, il faut trouver des solutions communes et attaquer les problèmes dans l'ordre des priorités. Le rôle essentiel des syndicats est d'attirer l'attention de l'Etat sur le secteur informel.

#### **Thème IV: Les activités de l'OIT en faveur de l'intégration du secteur informel**

*«...croire que le secteur informel est bien organisé, c'est faire preuve de romantisme...»*

L'animatrice de la table ronde, M<sup>me</sup> Date-Bah (BIT), a dit que la question centrale était celle de la protection sociale. Elle a attiré l'attention sur la recommandation (n° 169) de l'OIT concernant la politique de l'emploi, 1984, aux termes de laquelle il convient de faciliter l'intégration progressive du secteur informel et d'améliorer les conditions de travail.

M<sup>me</sup> Forastieri (BIT) a décrit les grandes lignes de la stratégie de l'OIT visant à améliorer la santé et la sécurité dans le secteur informel. Elle a souligné qu'il fallait mettre en place un cadre national en coordination avec les partenaires sociaux à l'échelon national et local. Elle a proposé qu'on intègre des activités concernant la santé publique, l'hygiène du milieu et la santé au travail. Il faut notamment miser sur des améliorations peu coûteuses, sur la durabilité et sur la participation des communautés. Il faut former les travailleurs ainsi que les agents de santé publique.

M. van Ginneken (BIT) a fait une comparaison entre l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, d'une part (taux de protection sociale de 5 à 10 pour cent et ayant tendance à diminuer), et l'Asie du Sud-Est, d'autre part (taux de protection sociale de 30 à 100 pour cent ayant tendance à augmenter). Selon l'orateur, les priorités en matière de protection des travailleurs du secteur informel devraient être les suivantes: revenus plus réguliers, planification à plus long terme, prise en charge des soins de santé, prestations en cas de décès et d'invalidité et éducation. Pour répondre à ces besoins, les options possibles variaient entre l'élargissement et la réforme des systèmes actuels de protection sociale pour y intégrer le secteur informel, d'une part, et la création de mécanismes de micro-assurance, d'autre part. Il a souligné qu'il y avait là une question idéale à partir de laquelle les syndicats pourraient bâtir des alliances.

M. Henriques (BIT) a analysé les stratégies de création d'emplois, d'intégration du secteur informel et de développement des entreprises. Il a identifié les besoins des micro-entreprises du secteur informel de la façon suivante: 1) abaissement des droits de licence et d'enregistrement; 2) amélioration de l'accès aux locaux, à l'équipement, au crédit et à la formation; 3) amélioration des compétences de gestion, de la productivité et de la technologie; 4) organisation et promotion; et 5) établissement de liens avec le secteur formel. Il a mentionné qu'il conviendrait en particulier de réviser les régimes de marchés publics pour les ouvrir aux entreprises informelles, sous réserve que leurs travailleurs soient protégés.

M. Majeres (BIT) a parlé du programme du BIT concernant la construction d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre, qui mettait l'accent sur les travaux publics exécutés par des

organisations communautaires. Ce programme avait montré qu'il était possible de combiner création d'emplois et investissements dans le cadre de travaux d'infrastructure rentables et à forte intensité de main-d'œuvre. Cette stratégie comportait les avantages suivants: accès au marché du travail avec un contrat en bonne et due forme; création d'associations de travailleurs sous contrat; création d'emplois (ces méthodes avaient créé trois à quatre fois plus d'emplois que les méthodes fortement capitalistes) et amélioration des conditions de travail. M. Majeres s'est dit personnellement convaincu que les marchés publics étaient un excellent moyen de combiner acquisition de compétences, création d'emplois et application des normes aux travailleurs et aux entreprises.

M. Myrstad (BIT) a expliqué le rôle des syndicats dans la lutte contre le travail des enfants. Il a dit que 37 pays avaient déjà signé le Mémoire d'accord de l'OIT sur le travail des enfants et que 30 autres pays y étaient intéressés. Il a mentionné des exemples dans lesquels des syndicats tanzaniens, indiens et ghanéens avaient employé des méthodes novatrices de sensibilisation et de négociation collective pour lutter contre le travail des enfants. Il a fait observer qu'il y avait dans ce domaine de nombreuses possibilités de conclusion d'accords bilatéraux avec les syndicats.

### Débat

M<sup>me</sup> Bertrand (Canada) a contesté les affirmations selon lesquelles le secteur privé peut fournir plus efficacement des services d'utilité publique. M. Gallin (GLI) a aussi attiré l'attention sur les risques de la sous-traitance. Il a dit que le principe fondamental de la sous-traitance était d'abaisser les coûts en ne respectant pas les normes. Il a suggéré de créer au sein d'ACTRAV un service chargé du secteur informel.

M. Santhanasamy (Malaisie) a évoqué les obstacles qui empêchent l'organisation des travailleurs migrants dans l'industrie de la construction en Malaisie, dus en particulier au fait que ce travail est généralement temporaire et que la loi exige un taux d'adhésion de 51 pour cent pour qu'un syndicat puisse être reconnu. Il a rappelé que dans un tel contexte il est souvent impossible de savoir qui est le véritable employeur. Selon l'intervenant, il faudrait que l'entrepreneur principal soit réputé être l'employeur aux fins de l'application de la législation du travail et des conventions collectives. M. Sukhbaatar (Mongolie) a dit que la législation du travail de son pays n'offrait aucune protection aux travailleurs du secteur informel bien qu'ils représentent plus de 50 pour cent de la main-d'œuvre. Quelques progrès ont été faits en matière de travail des enfants et de protection sociale dans le cadre des activités de l'OIT. M. Assane Diouri (Niger) a dit que son gouvernement n'avait pas encore ratifié la convention (n°155) sur la santé et la sécurité des travailleurs, 1981, ni la convention (n°161) sur les services de santé au travail, 1985. Toutefois, il avait créé un institut de la santé et de la sécurité.

M<sup>me</sup> Sow Awa (Sénégal) a dit que le problème fondamental était celui de la productivité et de la protection sociale. Une étude faite par le BIT au Sénégal a montré que l'efficacité de l'organisation syndicale dépendait d'une connaissance approfondie des différents sous-secteurs du secteur informel. M. Patel (Afrique du Sud) pensait lui aussi qu'il fallait appliquer des méthodes d'organisation différentes aux différentes activités informelles, mais il a ajouté que le secteur informel n'est pas bien organisé et qu'il serait naïf de croire qu'il l'est. Il a demandé et obtenu confirmation qu'une des tables rondes n'avait pas voulu laisser entendre que l'OIT encourageait des réductions d'effectifs pour laisser plus de place au secteur informel.

M. Alberto Silva (Argentine) a évoqué l'exemple de la vente à domicile de produits cosmétiques dans son pays. Il a noté qu'en Argentine les vendeurs à domicile, dont le nombre pourrait atteindre 500 000, sont considérés comme des entrepreneurs, mais en fait toutes leurs activités sont contrôlées par des multinationales. Il a aussi observé que leur meilleur moyen de protection consiste à former des coopératives, mais souvent ces coopératives ne sont pas viables et devraient être subventionnées par l'Etat.

## **Thème V: Les stratégies d'organisation syndicale dans le secteur informel: perspectives d'avenir**

### **1) Stratégies de recrutement et services à l'intention des travailleurs du secteur informel**

*«...mettre le capital à sa place, au service du peuple...»*

L'animateur de la table ronde, M. Sebastian (BIT), a dit que les syndicats devraient fonder leurs stratégies d'organisation sur la fourniture de services liés au travail et de services sociaux, soit en militant pour que l'Etat offre de tels services, soit en se mobilisant pour offrir ces services directement. A cet égard, il a soulevé la question de savoir s'il faut modifier les syndicats existants ou créer de nouvelles organisations.

M. Sandrasekara (Sri Lanka) a dit que, selon son expérience, les hausses de salaires obtenues dans le secteur formel (par exemple pour les travailleurs des plantations) aidaient le secteur informel malgré le manque de mobilisation syndicale dans ce secteur. Il a ajouté qu'il y avait aussi un écart important entre les travailleurs employés dans les zones franches d'exportation (ZFE) et les autres, y compris en matière de droits fondamentaux. Il a noté que les travailleurs de l'industrie de la pêche représentaient une proportion importante des travailleurs du secteur informel dans de nombreux pays et a suggéré de les mentionner dans le rapport.

M<sup>me</sup> Bertrand (Canada) a dit que la différence entre pays en développement et pays industriels était une différence de degré. Le télétravail est un cas particulier. Elle a mentionné les exemples suivants: l'Etat de New York fait traiter ses données à Grenade; les prisons des Etats-Unis font travailler certains détenus pour la prise de commandes de pizzas au téléphone; le système de bons pour la prise en charge des enfants pendant la journée au Canada a entraîné un développement de crèches informelles, qui sont moins chères car elles ne sont pas réglementées; enfin, la réduction du financement des soins de santé a entraîné un développement de la prise en charge à domicile. Face à cet état de fait, elle a dit que les syndicats devraient réagir en organisant tous les travailleurs et en veillant à ce que les coûts de main-d'œuvre soient les mêmes dans le secteur informel et dans le secteur formel. Elle a observé qu'au Canada certains employeurs de l'industrie du vêtement paient leurs travailleurs à domicile à un taux différent selon qu'ils sont immigrés officiels (4 dollars l'heure), réfugiés (3 dollars l'heure) ou clandestins (2 dollars l'heure). Face à la privatisation, au développement de la sous-traitance et à la libéralisation du commerce international, il faut mener des campagnes de prévention, d'action législative et d'information et former des alliances aux échelons international, national et local. Les campagnes menées par Internet peuvent être efficaces. Selon l'intervenante, 87 pour cent des consommateurs canadiens seraient prêts à payer davantage pour acheter des vêtements produits dans des conditions de travail décentes.

M. Levin (BIT) a évoqué les liens historiques et les valeurs communes des syndicats et des coopératives. Ces deux mouvements sont nés de la révolution industrielle et sont gérés par leurs propres membres, et l'adhésion est facultative. Ils ont tous deux cherché à remettre le capital à sa place, au service du peuple. Les coopératives peuvent regrouper des membres qui travaillent dans différents endroits. Dans le cas des micro-entreprises, les coopératives peuvent aider à structurer le secteur informel, améliorer l'accès des travailleurs indépendants au marché et au crédit et aider les travailleurs dépendants à travailler en sous-traitance. Les syndicats peuvent promouvoir ou créer des coopératives. Ces coopératives doivent répondre à des besoins. Elles appellent une analyse, un financement suffisant, une formation des administrateurs et un travail interne d'éducation syndicale.

M. Elbaek (BIT) a évoqué les résultats d'un projet d'ACTRAV actuellement en cours qui vise à renforcer la capacité des syndicats d'atteindre le secteur informel aux Philippines, au Viet Nam et en Indonésie. Il a relevé que le secteur informel est souvent organisé par des organisations de type mafieux et a souligné la nécessité que les syndicats se substituent à ces organisations. Pour cela, ils peuvent notamment former des formateurs syndicaux, distribuer des tracts, faire des campagnes de presse, nouer des liens directs et mener une activité générale de sensibilisation. L'un des objectifs clés

doit être de forger des alliances entre les secteurs formel et informel. En outre, il pourrait être nécessaire de modifier les statuts et les modalités de fonctionnement des syndicats.

M. Kjaer (BIT) a rendu compte des activités menées dans le cadre d'un projet similaire au Niger, au Burkina Faso, au Sénégal et au Mali. Il a fait observer que le secteur informel traditionnel était un secteur rural intégré dans le tissu social. En revanche, le secteur informel moderne est urbain et les gens qui y travaillent n'ont pas d'intégration sociale. Après une analyse de la situation démographique, économique et syndicale du secteur, des comités nationaux formés par des syndicats et des ONG avaient été mis en place pour gérer les activités de ce projet. Celles-ci comprenaient des séminaires nationaux, l'élaboration de politiques, la planification, la production d'un manuel sur les problèmes du secteur informel, la formation de formateurs sur la base du manuel (450 formateurs par pays) et un programme d'éducation et d'organisation du secteur informel exécuté par les formateurs. Toutefois, de nombreux obstacles encore subsistaient. D'une part, les syndicats avaient tendance à considérer leur travail dans le secteur informel comme un acte caritatif ou ne se sentaient pas capables d'organiser la main-d'œuvre dispersée et très diversifiée qui travaille dans ce secteur. D'autre part, les travailleurs du secteur informel étaient souvent méfiants à l'égard des syndicats, qui leur apparaissaient comme complices d'un système oppresseur.

### Débat

M. Adu-Amankwah (Ghana) a dit qu'en raison de l'importance et de la diversité du secteur informel il conviendrait que les syndicats et le BIT analysent tant le secteur informel que le secteur formel au niveau des branches de production. Le recrutement dans le secteur informel devrait être confié aux syndicats représentant chaque branche. Les centrales nationales devraient recenser les principales organisations et lancer des activités pilotes. Il a observé que l'un des besoins les plus urgents des syndicats était d'assurer leur viabilité financière. Il a aussi ajouté que le mouvement syndical international devrait remplacer les activités ponctuelles et ad hoc par un plan d'action global concernant le secteur informel, et comportant des objectifs clairs et des indicateurs mesurables. M. Lamas (Argentine) a dit qu'il existait dans son pays des syndicats distincts pour différents sous-secteurs du secteur informel – vendeurs ambulants, pêcheurs, chauffeurs de taxi, etc. Chacun de ces syndicats gérait son propre régime de protection sociale et d'assurance médicale. Les activités syndicales à l'intention du secteur consistaient essentiellement à défendre les droits des travailleurs, à promouvoir la santé et le bien-être et à offrir une formation. M<sup>me</sup> Assiba Akakpo (Togo) a donné un exemple de système plus centralisé. Elle a dit qu'au Togo la centrale syndicale est en train de créer un centre de soins de santé primaires pour les travailleurs, une coopérative médicale, une coopérative de crédit aux chauffeurs de moto-taxi et un service chargé de traiter avec la police.

M<sup>me</sup> Jhabvala (SEWA) a dit que les femmes réunies dans des coopératives obtenaient généralement de meilleurs résultats. Les relations entre syndicats et coopératives sont essentielles pour le développement du secteur informel et la création d'emplois durables. Selon elle, les syndicats devraient faciliter l'organisation de réunions pour formuler des revendications à l'échelle nationale et mobiliser les travailleurs ambulants à propos de questions telles que leur statut juridique, le droit d'utiliser l'espace et d'accéder au crédit.

M. Sandrasekera (Sri Lanka) a mentionné l'exemple d'une organisation des chauffeurs de taxi à trois roues, qui compte 55 000 membres. Les syndicats ont commencé à s'intéresser aux problèmes des vendeurs ambulants. En outre, ils organisent maintenant des stages médicaux gratuits de trois jours qui facilitent le recrutement. Il a fait noter que l'un des aspects positifs de la privatisation à Sri Lanka était que 10 pour cent des actions sont réservés aux salariés. M. Santhanasamy (Malaisie) a dit que les activités d'organisation des travailleurs de la construction, articulées autour de séminaires sur la santé et la sécurité, n'avaient eu que des résultats très limités. Bien que ces séminaires aient reçu l'aval des employeurs, l'obstruction du gouvernement et les obstacles juridiques ont réduit cet effort à néant.

M. Kjaer (BIT) a dit que les syndicats devraient travailler avec les organisations informelles qui existent déjà. M. Gallin (GLI) a souscrit à ce point de vue mais a dit que les syndicats devraient bien choisir les organisations avec lesquelles ils collaborent, ce qui a été confirmé par M. Sanyoto (Indonésie) qui a ajouté qu'il existait bien dans son pays des organisations de style mafieux dans le secteur informel.

## 2) *L'intégration des femmes et des jeunes du secteur informel dans les syndicats*

«...bien choisir les recruteurs...»

L'animatrice de la table ronde, M<sup>me</sup> Chinery-Hesse (BIT), a dit que l'organisation du secteur informel est certes indispensable pour les syndicats, mais c'est une entreprise risquée dans laquelle il vaut mieux tenir compte des détails.

M<sup>me</sup> Koning (CISL) a parlé des activités du Comité de la jeunesse de la CISL. Elle a dit que les syndicats devraient modifier leur attitude envers les jeunes pour pouvoir obtenir les mêmes résultats que dans la lutte pour la syndicalisation des femmes. Elle a ajouté que 64 pour cent de la population mondiale ont moins de 35 ans. Les syndicats devraient donc mettre en place des structures, programmes et politiques axés sur les jeunes et en particulier permettre aux jeunes de participer à la prise de décisions. Le travail d'organisation devrait, a-t-elle dit, commencer là où les jeunes se trouvent. Pour ce faire, il serait préférable d'employer des syndicalistes jeunes, de préférence du même sexe que les jeunes travailleurs qu'on souhaite organiser. Cette approche a donné de bons résultats dans les zones franches d'exportation (ZFE) des Philippines, en Lituanie avec les travailleurs de la restauration rapide et en Inde dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. L'intervenante a rappelé le slogan de la campagne de recrutement des jeunes de la CISL: *L'avenir commence aujourd'hui – adhérez à un syndicat.*

M<sup>me</sup> Ameratunga (BIT) a évoqué le rapport BIT-CISL de 1999 sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la protection des travailleuses vulnérables. Ce document se fonde sur une enquête conduite auprès de 200 organisations syndicales dans le monde entier. Il a montré que les meilleurs moyens de recruter et d'organiser les travailleuses du secteur informel sont les suivants: 1) lancer des campagnes spéciales; 2) s'allier avec les organisations qui existent déjà dans le secteur et renforcer leurs capacités; 3) intégrer les travailleurs du secteur informel dans les conventions collectives; et 4) restructurer le syndicat pour accueillir ces travailleurs. Elle a souligné que, pour mettre en œuvre une telle approche, il est nécessaire que les syndicats soient ouverts quant au choix des méthodes.

M. van Heerden (BIT) a décrit les stratégies d'organisation dans les zones franches d'exportation (ZFE). Il a noté qu'à ce jour il existe quelque 2 000 ZFE à travers le monde où travaillent 27 millions de personnes, dans des conditions souvent similaires à celles des travailleurs du secteur informel. Les syndicats ont du mal à accéder aux ZFE car celles-ci sont souvent clôturées et gardées. Par conséquent, ils doivent chercher à rencontrer les travailleurs en dehors de la zone, dans des bars, des centres de conseil ou des centres de femmes créés à cet effet. Les travailleurs proviennent souvent de régions rurales éloignées et de cultures différentes. Il faut en tenir compte dans le choix des militants chargés d'organiser ces travailleurs, qui sont surtout des femmes, raison pour laquelle il convient dans la plupart des cas de confier le travail d'organisation à des femmes. Des aspects tels que la possibilité de faire ses courses, le transport, le logement, la santé, le harcèlement sexuel et la prise en charge des enfants peuvent être plus importants que la seule rémunération.

M<sup>me</sup> Sietaram (BIT) a dit que la difficulté de recrutement des femmes du secteur informel est souvent due au fait que ces femmes proviennent des segments les plus pauvres de la population et qu'il est coûteux de les organiser. Les syndicats ont l'habitude de traiter avec des processus bien structurés, un nombre limité d'employeurs et de lieux de travail, des relations de travail bien établies et un processus de production unique, caractéristiques qui n'existent pas dans le secteur informel. Le pouvoir de négociation est limité car les grèves peuvent être efficaces dans le secteur formel mais pas dans le secteur informel. Le sexisme syndical reste un problème car les travailleurs du secteur informel sont généralement des femmes. Elle a suggéré que pour pouvoir travailler efficacement avec les travailleuses du secteur informel, les syndicats devraient organiser les réunions et séminaires syndicaux à des heures commodes pour les femmes, aider les femmes à acquérir des compétences de négociation, militer en faveur de la mise en place de mécanismes de crédit et confier le travail de recrutement à des femmes. Elle a également rappelé que pour recruter les femmes du secteur informel, il faut faire preuve de volonté politique, s'intéresser efficacement aux questions clés et s'engager financièrement.

M<sup>me</sup> Varghese (BIT) a rendu compte des enseignements tirés d'un projet ACTRAV dont l'objectif était d'intégrer les femmes dans les organisations de travailleurs ruraux de quatre Etats de l'Inde. Elle a dit que des problèmes tels que la servitude pour dette, l'analphabétisme, le harcèlement policier et l'insuffisance de la réglementation du travail restaient très importants. En outre, le choix d'un travail est souvent limité par des considérations de caste. Néanmoins, certains progrès ont été réalisés dans le cadre du projet, ce qui a permis par exemple aux femmes de saisir les tribunaux du travail des districts.

### Débat

M<sup>me</sup> Sow Awa (Sénégal) a dit qu'elle a constaté que les femmes qui travaillent dans le secteur informel préfèrent les banques aux coopératives car elles offrent davantage de sécurité et versent des intérêts plus élevés. M<sup>me</sup> Bertrand (Canada) a observé que la création de crèches qui fournissent un repas aux enfants s'est révélée être un moyen très efficace de faciliter la participation des femmes aux syndicats. Plusieurs participants ont dit que leur syndicat avait entrepris de créer un département jeunesse et avait un département femmes depuis de nombreuses années. M. Sukhbaatar (Mongolie) a suggéré que les jeunes et les femmes soient équitablement représentés dans les organes de décision de la CISL.

M<sup>me</sup> Auma Alogo (Kenya) a dit qu'en effet il fallait intégrer les jeunes dans les syndicats, mais qu'au Kenya il était même difficile d'organiser les femmes du secteur formel. Souvent, ces femmes ne sont pas salariées et par conséquent les cotisations syndicales ne sont pas versées, comme c'est généralement le cas dans le secteur informel. M. Aguilar Arce (Costa Rica) a formulé des préoccupations similaires concernant l'insuffisance des ressources. Il a dit que les donateurs préféreraient souvent aider les ONG plutôt que de collaborer avec les syndicats. M<sup>me</sup> Delaney (TCFUA) a évoqué un système mis en place en Australie pour poursuivre en justice des employeurs multiples, qui permettait d'obtenir des fonds pour financer l'organisation du secteur informel.

### 3) **Alliances, syndicalisme communautaire, médias et campagnes d'information**

*«...la base est partout...»*

L'animatrice de la table ronde, M. Zellhoefer (membre du Conseil d'administration du BIT), a ouvert la séance en indiquant qu'en raison des nouvelles modalités d'organisation du travail la base syndicale est désormais partout. Il a souligné la nécessité que, dans leurs activités, les syndicats tiennent compte de la diversité de leurs membres et a mentionné l'exemple de la centrale syndicale AFL-CIO aux Etats-Unis qui, dans ses campagnes, associe les jeunes à des syndicalistes plus âgés.

M. Clavijo (Colombie) a expliqué qu'après plusieurs années de travail dans le secteur informel en Colombie on avait pu créer plus de 100 syndicats et plusieurs coopératives, mais la privatisation et le chômage (23 pour cent) entraînaient une contraction du secteur formel. Par conséquent, les ressources sont suffisantes et il est difficile de couvrir convenablement tous les travailleurs. Il a noté que les employeurs exploitent directement les nombreux travailleurs ruraux sous-payés qui ont dû fuir leur village à cause de la guerre civile.

M. Nossar (Australie) a évoqué les menaces sérieuses qui pèsent sur la sécurité de l'emploi dans les industries manufacturières et les services. De nombreuses femmes qui travaillent à domicile dans l'industrie du vêtement ne reçoivent en rémunération qu'un pourcentage infime du prix de détail et sont régulièrement menacées et exploitées. Il y a douze ans, les syndicats de l'industrie du textile en Australie ont lancé une campagne contre l'exploitation pour imposer une modification de la loi. L'information a joué un rôle essentiel dans cette campagne et les alliances conclues avec les ONG ont beaucoup aidé à imposer des codes de conduite. Le fait de menacer certaines marques de leur faire une publicité négative s'est révélé un moyen très efficace de forcer les entreprises et les multinationales à respecter le Code du travail.

M. Patel (Afrique du Sud) a décrit une stratégie multiforme employée pour le recrutement et l'organisation des travailleurs dans l'industrie manufacturière et la vente au détail. Celle-ci comprend les éléments suivants: encourager les délégués syndicaux à avoir des activités civiques, suivre la trace des travailleurs dans le circuit de production, offrir des services de placement, faire des campagnes de

presse et faire du porte à porte pour le recrutement. Les syndicats offrent des prestations telles que l'accès à des dispensaires, des allocations de funérailles, des bourses et des conseils juridiques. Des procès qui auront valeur de précédent concernant les droits des travailleurs sont en cours. Le syndicat offre aux radios locales des émissions de radio préenregistrées gratuites sur des questions d'actualité. Il est en train de promouvoir un étiquetage des produits manufacturés lié au respect des normes du travail. Jusqu'à présent, il a pu obtenir de bons résultats grâce au fait que les activités concernant le secteur informel sont subventionnées par le secteur formel, mais à terme elles devront être autofinancées. Les principes appliqués sont les suivants: exploitation des points forts, innovation, conclusion d'alliances, planification à long terme et progressive.

M. Thordarson (ACI) a dit que l'Alliance coopérative internationale représentait 800 millions de personnes. Selon lui, l'ACI et la CISL avaient des valeurs communes et un dialogue permanent concernant la question essentielle de la lutte contre la pauvreté. Une coopérative se distingue d'une société anonyme par le fait que dans la coopérative chaque membre a une voix, alors que dans la société anonyme chaque actionnaire a autant de voix que d'actions. Il a dit que la collaboration entre les syndicats et les coopératives s'appuyait sur quatre éléments: 1) les coopératives peuvent apporter un appui aux syndicats pour la promotion des normes fondamentales du travail; 2) les coopératives peuvent offrir des services économiques et sociaux aux gens modestes; 3) les sociétés anonymes ne voient généralement aucun intérêt à offrir des services au secteur informel, contrairement aux coopératives; et 4) les coopératives peuvent répondre aux besoins du secteur informel en matière de commercialisation, de création d'emplois et de financement.

M. Vincent (FIM) a dit que son organisation représentait les travailleurs du spectacle. Ces travailleurs sont atypiques mais n'appartiennent pas nécessairement au secteur informel. Comme ils sont généralement très qualifiés, les possibilités de réglementation existent, mais elles sont menacées par l'attitude des employeurs qui préfèrent souvent payer au cachet que verser des salaires. Il a expliqué que 90 pour cent de l'industrie mondiale des phonogrammes étaient contrôlés par cinq multinationales, telles que Sony et EMI. Dans les pays en développement, les arts du spectacle ne sont pas considérés comme des métiers. En Afrique, les représentations sont souvent gratuites. La protection des droits de propriété intellectuelle devient un enjeu essentiel à mesure que les médias se développent. Les coopératives offrent un moyen efficace d'améliorer la sécurité économique dans ce secteur.

## Débat

Les participants ont été impressionnés par l'exemple de l'Afrique du Sud. Ils ont demandé plusieurs précisions à M. Patel, qui a expliqué que la stratégie était mise au point par la centrale syndicale (COSATU) qui ensuite chargeait les syndicats de branche de la mettre en œuvre. Il a dit qu'il fallait donner aux délégués syndicaux une formation spécialisée, qu'il importait d'exercer des pressions sur les maillons faibles comme les détaillants et que les syndicats n'offriraient pas de services de négociation collective tant que la densité ne sera pas suffisante et que les moyens de pression ne seront pas plus évidents.

M. Kyloh (BIT) a demandé si l'on avait obtenu de bons résultats en faisant appel à des personnalités pour animer des campagnes de syndicalisation. Plusieurs participants ont dit que tel avait bien été le cas, notamment dans le cadre de campagnes menées par des alliances.

A propos des relations avec la presse, M. Adu-Amankwah (Ghana) a dit que les syndicats avaient créé un prix de journalisme pour le traitement des questions du travail. On a suggéré que l'OIT crée une distinction pour les meilleurs reportages, à l'échelle mondiale et sur chaque continent. Des participants ont déploré l'attitude antisyndicale des gouvernements qui empêchaient les organes de presse contrôlés par l'Etat de parler des problèmes syndicaux. M. Patel a décrit les nombreuses relations de la COSATU avec la presse, notamment en ce qui concerne le traitement des contrats de diffusion conclus avec des journaux rivaux, la détention d'actions dans une station de télévision, la participation à la production de feuilletons télévisés et l'activité du département des médias qui produit des bandes audio gratuites destinées aux stations de radio.

## Conclusions

*«...nous aurons la volonté politique...»*

Le projet de conclusions et de recommandations a été présenté aux participants pour examen et modifications et, après un débat, a été adopté à l'unanimité. Les conclusions et recommandations sont reproduites à l'appendice II.

Lors de la cérémonie de clôture, M. Brett a dit que, s'il était clair qu'il n'existait pas de formule magique, les conclusions offraient un cadre solide pour les travaux futurs du BIT en général, d'ACTRAV, des gouvernements et des syndicats. Il a remarqué que la bonne gestion des affaires publiques était une condition essentielle à l'amélioration de la situation du secteur informel. Il faut s'attaquer aux problèmes de la corruption, de la sécurité sociale, de la fiscalité et de la sous-traitance. Pour les syndicats, la question essentielle serait d'avoir la volonté politique et les ressources nécessaires pour donner effet aux recommandations du colloque.

## Appendice I

### Liste des participants

M. Husni Ahmed Abu-Anqour, General Federation of Jordanian Trade Unions (GFJTU), P.O. Box 1065, Amman, Jordanie

M. Kwassi Adu-Amankwah, Trades Union Congress (TUC), P.O. Box 701, Accra, Ghana

M. Mario Ajello, Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori (CISL), Via Po 21, Roma, Italie

M<sup>me</sup> Joyce Auma Alogo, Central Organisation of Trade Unions (COTU), P.O. Box 13000, Nairobi, Kenya

M<sup>me</sup> Claudine Assiba Akakpo, Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT), B.P. 3058, Lomé, Togo

M. Rodrigo Aguilar Arce, Confederación de Trabajadores Rerum Novarum (CTRN), 200 Norte, 400 Este Iglesia Santa, Teresita, Barrio Escalante, San José, Costa Rica

M<sup>me</sup> Penny Bertrand, Canadian Labour Congress (CLC)/Public Service Alliance of Canada PSAC, 800-233 Gihmour Ave., Ottawa, Ontario, Canada

M. Omar Osario Clavijo, Confederación General de Trabajadores Democraticos (CGTD), Calle 17 No 12.56, Bogota, Colombie

M. Younoussa Assane Diori, Union des syndicats des travailleurs du Niger (USTN), P.B. 388, Niamey, Niger

M. Gershon Gelman, Histadrut-Israel, Tel-Yaffo Off, 3, Atanhim Street, Neve-Amirin, Herzelia, Israël

M<sup>me</sup> Erzsébet Hanti, National Confederation of Hungarian Trade Unions (MSZOSZ), Dozsa Gyogy U. 84. B, H-1068, Budapest, Hongrie

M. Carlos Alexander Hernandez, Central de Trabajadores Democráticos (CTD), 1° Avenida Norte y 19 Calle Potente, Residencial Viena, Casa N° 12, San Salvador, El Salvador

M. Lucian Ionescu, Confederatia Nationala Sindicala «Cartel Alfa», 202A Splaiul, Independentei, Sector 6, Bucarest, Roumanie

M<sup>me</sup> Marone née Sow Awa, Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS), 7, avenue du Président Lamine Gueye, B.P. 937, Dakar, Sénégal

M. Javier Mendoza, Union General de Trabajadores (UGT), Calle Arquitecto Mora 7, 6°, Valencia, Espagne

M. Timoci Naivaluwaga, Fiji Trades Union Congress (FTUC), 32 Des Vouex road, P.O. Box 1418, Suva, Fidji

M. Igor Nossar, Australian Council of Trade Unions (ACTU)/Textile, Clothing and Footwear Union of Australia, 28 Anglo Road, Capsie, New South Wales 2194, Australie

M. Ebrahim Patel, Congress of South African Trade Unions (COSATU), P.O. Box 1194, Woodstock 7915, Afrique du Sud

M. Makwaya Mussa Pingu, Tanzania Federation of Free Trade Unions (TFFTU)/Tanzania Mines & Construction Workers Union (TAMICO), P.O. Box 72136, Dar Es Salaam, République-Unie de Tanzanie

M<sup>me</sup> Amina Rouchati, Union marocaine du travail (UMT), Avenue des Far, Casablanca 2000, Maroc

M. Vit Samek, Czech Moravian Chamber of Trade Unions (CMK OS), Nam. Winstona, Churchilla 2, 11359 Praha 3, République tchèque

M. Harry Sandrasekera, Ceylon Workers' Congress (CWC), 72 Ananda, Coo Maraswamy mawatha, P.O. Box 1294, Colombo 7, Sri Lanka

M. S. Santhanasamy, Malaysian Trades Union Congress (MTUC), 262-A Jalan Tun, Sambanthan, 54070 Kuala Lumpur, Malaisie

M. Bismo Sanyoto, Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (SBSI), Pulo Asem raya N 23, Pulogadung, Jakarta 13220, Indonésie

M. Oscar Alberto Silva, Confédération General del Trabajo (CGT), Callo 443, Capital Federal, Argentine

M. Antonio Maria Thaumaturgo Cortizo, Confederação Geral dos Trabalhadores (CGT), Shin QL 7 Conj. 1 Casa 8, 71515-015, Brasilia, Brésil

M. Konstantin Trenchev, Confederation of Labour (PODKREPA), 2 rue angel Kanchev, Sofia 1000, Bulgarie

M. Sukhbaatar Zalmaa, Confederation of Mongolian Trade Unions (CMTU), Sq. Sukhbanatan 3, Ulaan Baator 11, Mongolie

## Observateurs invités

M<sup>me</sup> Anna Biondi, Confédération internationale des syndicats libres (CISL), 46, avenue Blanc, 1202 Genève, Suisse

M. Samuel Grumiau, c/o CISL, 5, boulevard du Roi Albert II, Bte. 1, 1210 Bruxelles, Belgique

M. Victor Manuel Lamas, Sindicato de Empleados y Obreros Fotograficos y Fotocopistas de la Republica Argentina, Pringles 1090/92, Capital Federal – Buenos Aires, Argentine

M<sup>me</sup> Béatrice Fauchère, représentante permanente, Confédération mondiale du travail (CMT), 1, rue de Varembe, 1211 Genève 20, Suisse

M. Zakari Koudougou, Fédération internationale des employés, techniciens et cadres (FIET), 15, avenue de Balaxert, 1219 Châtelaine-Genève, Suisse

M<sup>me</sup> Annie Delaney, Textile, Clothing and Footwear Union of Australia (TCFUA), 2<sup>d</sup> Floor, 132 Leicester Street, Calton 3053 Victoria, Melbourne, Australie

M<sup>me</sup> Guida Vieira, Sindicato Bordados, Texteis e Artesanato da R.A.M., Rua dos Ferreiros, 151-2, 9000 Funchal – Madeira, Portugal

M<sup>me</sup> Barbro Budin, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), 8, rampe du Pont-Rouge, 1213 Petit-Lancy, Suisse

M<sup>me</sup> Renana Jhabvala, Self-Employed Women's Association (SEWA), Opposite Tilak Bagh, Bhadra, Ahmedabad 380054, Inde

Dr. Marty Chen, Kennedy School of Government, 49 JFK Street, Cambridge, MA 02138, Etats-Unis

M. Dan Gallin, Global Labour Institute (GLI), 12, avenue Wendt, 1203 Genève, Suisse

M<sup>me</sup> Yamina Zebchine-De Laet, Alliance universelle des ouvriers diamantaires (AUDOD), Lange Kievitstraat 57/3, B-2018 Antwerpen, Belgique

M<sup>me</sup> Jane Tate (HomeNet), 24 Harlech Terrace, Leeds LS11 7DX, Royaume-Uni

## Animateurs

M<sup>me</sup> Katherine Ann Hagen, directrice exécutive du BIT, Dialogue social

M. Kari Tapiola, directeur exécutif du BIT, Principes et droits fondamentaux au travail

M<sup>me</sup> Mary Chinery-Hesse, directrice exécutive du BIT, Protection sociale

M<sup>me</sup> Eugenia Date-Bah, directrice, Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, BIT

M. Manuel Simón, directeur, Bureau des activités pour les travailleurs, BIT

M. Michael Sebastian, directeur adjoint, Bureau des activités pour les travailleurs, BIT

M. Dan Cunniah, secrétaire du groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT

M. Jerry Zellhoefer, membre du Conseil d'administration du BIT

## Liste des orateurs

M. William Brett, président du groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT

M. Neil Kearney, secrétaire général, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC), 8, rue Joseph Stevens, B-1000 Bruxelles, Belgique

M. Dan Cunniah, directeur du Bureau de Genève, Confédération internationale des syndicats libres (CISL), 46, avenue Blanc, 1202 Genève, Suisse

M. Claude Akpokavie, directeur, Département des normes, Confédération mondiale du travail (CMT), 33, rue de Trèves, B-1040 Bruxelles, Belgique

M<sup>me</sup> Carol Bruce, responsable des questions concernant les femmes, Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM), 109, avenue Emile de Beco, B-1050 Bruxelles, Belgique

M. Marcello Malentacchi, secrétaire général, Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM), 54bis, route des Acacias, CP 1516, 1227 Genève, Suisse

M. Mike Waghorne, assistant du secrétaire général, Internationale des services publics (ISP), 45, avenue Voltaire, BP 9, 01211 Ferney-Voltaire Cedex, France

M. David Tajgman, consultant auprès du BIT, Labour in Development, Vestergade 72, SAL 5, DK-8000 AARHUS C, Danemark

M<sup>me</sup> Marieke Koning, coordinatrice, Politique en faveur des jeunes, Confédération internationale des syndicats libres (CISL), 5, boulevard du Roi Albert II, Bte. 1, B-1210, Bruxelles, Belgique

M. Jean Vincent, secrétaire général, Fédération internationale des musiciens (FIM), 21bis, rue Victor Massé, 75009 Paris, France

M. Bruce Thordarson, Directeur général, Alliance coopérative internationale (ACI), 15, route des Morillons, 1218 Grand-Saconnex/Genève, Suisse

## Fonctionnaires BIT

M. Juan Somavia, Directeur général

M. Victor Tokman, directeur, Bureau régional de l'OIT pour les Amériques

M<sup>me</sup> Manuela Tomei, Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises

M. Enrique Marin, Département de l'action gouvernementale, de la législation du travail et de l'administration du travail

M. Gerry Rodgers, Cabinet du Directeur général

M<sup>me</sup> Lin Lim, chef, Programme de promotion des approches sexospécifiques

M<sup>me</sup> Valentina Forastieri, Service de la sécurité et de la santé au travail

M. Wouter van Ginneken, Département de la sécurité sociale

M. Michael Henriques, directeur, Département de la création d'emplois et de l'entreprise

M. Jean Majeres, chef, Service des investissements à forte intensité d'emplois

M. Geir Myrstad, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

M. Marc Levin, Service des coopératives

M<sup>me</sup> S. Ameratunga, Programme de promotion des approches sexospécifiques

M. Auret van Heerden, Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises

## Bureau des activités pour les travailleurs

M. Manuel Simón, directeur

M. Michael Sebastian, directeur adjoint

M. Robert Kyloh

M<sup>me</sup> Giovanna Rossignotti

M<sup>me</sup> Amrita Sietaram

M. Ulf Elbaek, conseiller technique principal, projet sur les syndicats et le secteur informel dans certains pays asiatiques, Pondok Indah Plaza Kav. UA40, J1 Metro Duta Niaga II, Jakarta Selatan 12130, Indonésie

M. Karl Kjaer, conseiller technique principal, projet sur les syndicats et le secteur informel dans certains pays africains, ILO Office, Dakar, Sénégal

M<sup>me</sup> Susamma Varghese, coordinatrice du projet sur l'intégration des femmes dans les organisations de travailleurs ruraux en Inde, C-2 Rangalakshmi Apartments, 27, 4<sup>th</sup> Trust Cross Street, Mandaveli, Chennai - 28, Inde

## Secrétariat

M<sup>me</sup> Marcella Wetherbee-Quaroni

M<sup>me</sup> Zohreh Mobasser

M<sup>me</sup> Irene Mbinkar-Gondo

M<sup>me</sup> Christine Padovan

M<sup>me</sup> Liliana Chang-Landerer

M. Dain Howell

## Appendice II

### Conclusions et recommandations

Contrairement à de nombreuses prévisions, le secteur informel (ou secteur non structuré) n'est pas en train de se rétrécir. Au contraire, il se développe partout. La mondialisation et la recherche d'une main-d'œuvre moins chère sont une des causes importantes de cette évolution, de même que la privatisation et la sous-traitance de services et de diverses activités. Contrairement à ce que pensent certains, dans l'ensemble le secteur informel n'est pas très novateur et n'offre pas beaucoup de perspectives. Les travailleurs de ce secteur sont opprimés et travaillent dans des conditions dangereuses. Le secteur emploie des milliers d'enfants, qui souvent n'ont pas plus de quatre ans; les rémunérations sont généralement bien inférieures au seuil de pauvreté; les travailleurs n'ont généralement pas accès aux services de protection sociale et de formation et autres services sociaux fournis par l'Etat; il est fréquent que les travailleurs soient exploités et que leurs droits ne soient pas respectés. L'immense majorité des gens qui travaillent dans le secteur informel ne le font pas par choix, et ce travail n'est certainement pas pour eux une étape vers un avenir meilleur. C'est plutôt un moyen de survie.

Une grande proportion des travailleurs du secteur informel sont des femmes. En général, leurs conditions de travail diffèrent de celles des hommes, par exemple en ce qui concerne le nombre d'heures, la nature du travail et la rémunération. En raison de facteurs économiques, sociaux et culturels, les femmes pauvres qui travaillent dans ce secteur sont particulièrement vulnérables.

Le secteur informel est hétérogène en termes d'activités et de métiers, et ses caractéristiques varient beaucoup selon les régions et les pays. Les participants ont longuement examiné les difficultés que soulève une définition précise du secteur informel. Ils sont convenus de la nécessité d'éviter d'en faire une notion fourre-tout. En outre, ils ont décidé que l'expression «secteur informel» devrait désigner le travail ou l'emploi informel et pas seulement les entreprises informelles.

Ils ont défini trois grands groupes de travailleurs du secteur informel. Le premier correspond aux propriétaires ou exploitants de micro-entreprises, y compris les agriculteurs, qui emploient parfois quelques travailleurs ou apprentis. Ils ne constituent généralement pas un groupe cible pour les activités d'organisation des syndicats, mais ceux-ci peuvent intercéder en leur faveur auprès des gouvernements et des organisations internationales. Le deuxième groupe est celui des personnes travaillant pour leur propre compte, travailleurs indépendants, marchands ambulants et petits paysans. C'est le groupe le plus important et le plus visible du secteur informel. Bien qu'ils soient théoriquement indépendants, de nombreux travailleurs de cette catégorie sont en fait tributaires d'une seule entreprise ou d'un seul intermédiaire pour leur survie. Le troisième groupe se compose de salariés à plein temps ou occasionnels. Il comprend des travailleurs rémunérés occupés à plein temps, occasionnellement ou sous contrat par des micro-entreprises, ainsi que les travailleurs à domicile et les domestiques. Ces travailleurs sont souvent cachés, si bien qu'il est plus difficile de les localiser, de se mettre en rapport avec eux et de les organiser.

Les participants ont considéré que ce classement ne rendait pas totalement compte de la complexité du secteur, mais qu'il fournissait une base pour poursuivre l'élaboration de politiques. Il a été décidé que, dans leurs efforts de recrutement, les syndicats devraient se concentrer sur les deuxième et troisième groupes décrits ci-dessus.

#### **1. *Recommandations à l'intention des syndicats***

L'important déplacement de la main-d'œuvre vers le secteur informel soulève des questions majeures pour les syndicats et constitue pour eux un des défis essentiels d'aujourd'hui. Le colloque a mis l'accent sur les stratégies syndicales visant à organiser les travailleurs du secteur informel et à mieux représenter leurs intérêts.

Les participants ont souligné que les femmes et les jeunes étaient deux groupes cibles importants dans le secteur informel car ils constituent l'essentiel de la population active. A l'évidence, pour se

rendre crédibles et utiles aux yeux des jeunes et des femmes du secteur informel, les syndicats doivent revoir leurs priorités et peut-être leurs structures internes.

Les syndicats ont obtenu quelques succès notables dans l'organisation du secteur informel, dans des pays comme l'Inde, le Ghana, l'Afrique du Sud, l'Argentine et la Colombie. Toutefois, en raison de l'expansion rapide et continue des activités informelles, le degré d'organisation reste insuffisant. Par le passé, les syndicats ont eu du mal à organiser les travailleurs du secteur informel, car il est souvent difficile de les atteindre et leurs besoins diffèrent généralement de ceux des travailleurs du secteur formel. C'est la raison pour laquelle, dans la plupart des pays, les activités et politiques syndicales concernant les travailleurs du secteur informel sont restées fragmentées. A cause de ces différents facteurs, les résultats des efforts déployés par le passé pour essayer d'organiser les travailleurs du secteur informel ont souvent été décevants. Les ressources financières et humaines étant très limitées, les syndicats ont parfois du mal à se consacrer davantage au secteur informel.

Néanmoins, les participants ont estimé que le mouvement syndical devait adopter une perspective à plus long terme et considérer qu'il est essentiel d'organiser le secteur informel s'il veut pouvoir s'appuyer sur une base large et conserver la capacité de protéger les travailleurs. Il y a un siècle, le mouvement syndical s'est créé en organisant des travailleurs qui se heurtaient à des obstacles et des problèmes similaires à ceux que l'on rencontre aujourd'hui dans le secteur informel. Ce précédent tendrait donc à montrer qu'il est possible d'organiser efficacement les travailleurs du secteur informel.

Toutefois, pour organiser ceux qui ne sont pas organisés, les syndicats doivent aujourd'hui faire plus que de répondre aux besoins des travailleurs du secteur informel par des activités ad hoc. La réussite de cette entreprise dépendra du degré auquel les syndicats seront capables d'offrir à ces travailleurs des avantages tangibles et d'améliorer leur protection. Les participants ont recommandé que les centrales syndicales nationales et leurs organisations affiliées examinent d'urgence leurs propres priorités, leurs structures internes et la répartition de leurs ressources pour déterminer s'ils attachent suffisamment d'importance au secteur informel.

Les participants au colloque ont adopté les recommandations spécifiques ci-après. Il convient que les syndicats:

- examinent et, s'il y a lieu, révisent leurs règlements et leurs statuts pour supprimer tous les obstacles susceptibles d'empêcher l'adhésion de travailleurs du secteur informel;
- créent ou renforcent des structures spéciales chargées de mobiliser et d'organiser les travailleurs du secteur informel;
- s'emploient à promouvoir l'égalité sur le lieu de travail et dans les structures syndicales, notamment en créant ou en renforçant des services spécialisés pour s'occuper de la situation des femmes et en prenant en considération les questions sexospécifiques dans toutes leurs activités;
- assurent une meilleure représentation des femmes dans leurs instances dirigeantes;
- veillent à ce que les structures soient représentatives des jeunes et prennent au sérieux leurs problèmes, et que les jeunes soient associés à leurs processus décisionnels et formés aux fonctions d'encadrement.
- prennent des mesures qui aideront les femmes qui souhaitent participer aux réunions et activités syndicales: tenir les réunions aux heures les plus pratiques pour les femmes qui doivent combiner leurs activités syndicales et leurs tâches familiales, mettre à la disposition des femmes qui assistent aux réunions syndicales une structure pour la prise en charge des enfants, notamment pendant les repas, etc.;
- lancent des projets spéciaux pour promouvoir le syndicalisme et ses objectifs parmi les jeunes, par exemple en utilisant la musique, le théâtre, les publications pour jeunes, les affiches et des

manifestations sportives afin d'attirer l'attention des jeunes et de moderniser l'image des syndicats;

- associent les femmes au recrutement et à l'organisation des femmes qui travaillent dans le secteur informel, et fassent de même pour les jeunes;
- envisagent d'élaborer une approche «communautaire» de l'organisation, en complément d'autres méthodes éprouvées d'organisation de la base. Une telle double stratégie d'organisation pourrait être plus efficace pour atteindre les travailleurs du secteur informel, notamment lorsque l'accès au lieu de travail est refusé ou qu'on ne connaît pas le lieu de travail, comme c'est souvent le cas pour les travailleurs à domicile et les domestiques;
- utilisent mieux les possibilités de construire des ponts entre le mouvement syndical et les travailleurs du secteur informel. Par exemple, il conviendrait d'utiliser les liens avec d'anciens membres du syndicat qui ont été forcés de quitter le secteur formel, ainsi que les liens entre les membres du syndicat employés dans le secteur formel et leurs proches qui travaillent dans le secteur informel, pour faire connaître les politiques et activités des syndicats. Il faut exploiter l'expérience syndicale des membres et militants qui ont été poussés dans le secteur informel;
- considèrent l'accès à l'information sur le lieu où se trouvent les travailleurs et sur les modalités des processus de sous-traitance comme hautement prioritaire. Les syndicats devraient établir des mécanismes pour recueillir systématiquement des renseignements sur le processus de sous-traitance et les flux de travail tout au long du circuit de production, depuis le point de vente du produit ou du service final jusqu'à l'unité de production la plus élémentaire. Ils pourront utiliser cette information pour recenser les personnes susceptibles d'adhérer au syndicat et faire des campagnes de presse sur l'exploitation de la main-d'œuvre en sous-traitance et des travailleurs à domicile. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour faciliter la collecte de ces renseignements (voir précisions plus loin);
- mettent l'accent sur le modèle d'organisation syndicale pour donner aux travailleurs les moyens de trouver des solutions à leurs problèmes. Ce modèle s'appuie en particulier sur la délégation aux militants de base du travail d'organisation parmi leurs collègues et privilégie une méthode spécifique pour atteindre les objectifs syndicaux;
- mettent en œuvre de vastes programmes d'éducation visant à encourager les vocations de dirigeants des travailleurs du secteur informel. Une approche pédagogique globale, consistant simultanément à introduire des processus syndicaux ordinaires comme la négociation collective dans le secteur informel et à répondre aux besoins spécifiques des travailleurs de ce secteur, semble la plus efficace;
- envisagent, en tant que stratégie du recrutement, de fournir des services spécifiques ou d'élargir la gamme des services offerts aux travailleurs du secteur informel, ce qui est un moyen de répondre immédiatement à leurs besoins économiques et sociaux dans les domaines de la santé, l'éducation, l'épargne, le crédit, etc.;
- envisagent d'établir des liens avec les activités économiques du secteur coopératif ou de développer ceux qui existent déjà. Cette méthode s'est révélée efficace à la fois pour accroître l'autonomie des travailleurs du secteur informel, en leur fournissant des services d'appui, tels que l'accès au crédit ou à la technologie, et pour les sensibiliser à l'utilité du syndicalisme;
- élaborent une stratégie de communication globale. Un des moyens que les syndicats emploient de plus en plus pour promouvoir la solidarité et l'appui du public consiste à organiser des campagnes et réunions de sensibilisation. La radio et la télévision peuvent être un moyen plus efficace de communiquer avec les travailleurs du secteur informel que l'imprimé. Il faut cultiver les relations avec les journalistes et les groupes de presse qui rendront compte objectivement des positions des syndicats;

- construisent des coalitions avec des associations existantes du secteur informel qui partagent les objectifs et principes fondamentaux du mouvement syndical. Il est possible d'établir un partenariat avec ces groupes ou de les intégrer dans les centrales syndicales;
- conservent leur identité en tant qu'organisations des travailleurs œuvrant pour la défense et la promotion de leurs intérêts et établissent sur cette base des alliances plus générales avec les ONG, les groupes religieux et d'autres groupes de la société civile, qui doivent aussi être considérées comme un des éléments de la campagne globale d'organisation des travailleurs du secteur informel et d'amélioration de leur situation. Les alliances constituées autour d'un thème spécifique sont les plus courantes et il faut leur accorder beaucoup d'importance à l'échelon national. Des alliances ponctuelles se forment aussi fréquemment, par exemple à l'occasion de la fête du travail. Toutefois, l'objectif doit être de forger des alliances durables entre les syndicats et les groupes communautaires;
- développent la coopération internationale entre centrales syndicales. La coopération syndicale internationale visant à améliorer les conditions de travail dans le secteur informel se concentre sur quatre domaines: promotion d'un lien entre normes du travail et politique commerciale; négociation et application de codes de conduite; élaboration et mise en œuvre d'accords cadres entre les organisations syndicales internationales et les sociétés multinationales; programmes d'étiquetage social. Il convient que les centrales syndicales internationales consacrent davantage de ressources à ces activités. Le colloque a défini un objectif consistant à établir des accords cadres appuyés par des obligations juridiquement contraignantes couvrant tous les secteurs de l'économie et comportant des mécanismes efficaces pour faire respecter toutes les grandes conventions de l'OIT à toutes les étapes du circuit de production;
- chargent leurs centrales internationales de diriger et de coordonner les actions de mobilisation de fonds extérieurs pour les activités d'organisation dans le secteur informel. Cependant, il importe que les syndicats gardent la maîtrise des objectifs et du processus d'exécution des projets ainsi financés.

## **2. Recommandations à l'intention des gouvernements et des organisations internationales**

Les participants ont reproché aux gouvernements et aux institutions internationales de financement de n'avoir pas consacré suffisamment d'attention et de ressources à la transformation des activités du secteur informel en entreprises plus productives, mieux organisées et socialement responsables. Il est essentiel de transformer les activités du secteur informel en entreprises qui respectent les droits syndicaux et offrent une protection à leurs travailleurs, observent toutes les prescriptions légales et fiscales, emploient des techniques et des procédés de production appropriés et écologiquement rationnels et apportent une plus grande contribution au revenu national. En bref, il s'agit d'intégrer et de structurer le secteur informel.

Par le passé, de nombreux gouvernements et les institutions internationales de financement ont prétendu se soucier de ce processus, mais leurs politiques et activités ont eu l'effet contraire. Par exemple, les politiques antisyndicales des gouvernements et la violation des droits des travailleurs par les autorités sont toujours un des principaux obstacles qui empêchent les syndicats d'organiser les travailleurs du secteur informel. De nombreux gouvernements, souvent conseillés par les institutions internationales de financement, ont prétendu promouvoir la création d'emplois et d'activités rémunératrices du secteur informel en ne lui appliquant pas leur réglementation du travail et en violant les droits syndicaux. Dans de nombreux cas, une appréciation excessivement optimiste du secteur informel a conduit ces institutions à préconiser une flexibilité accrue du marché du travail, et par conséquent une réduction de la protection des travailleurs et de la sécurité sociale dans le secteur formel, plutôt que l'application de normes plus rigoureuses au secteur informel.

Les recommandations plus spécifiques adressées aux gouvernements, aux institutions internationales de financement et à l'OIT sont énoncées ci-après.

a) *Normes du travail, droit du travail et inspection*

Tout donne à penser que les droits fondamentaux, qui correspondent aux normes internationales fondamentales du travail, sont souvent bafoués de façon flagrante dans le secteur informel.

- Le programme InFocus de l'OIT visant à promouvoir la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail devrait comprendre des activités conçues expressément pour éliminer les obstacles à l'organisation syndicale dans le secteur informel et à l'application des autres conventions fondamentales dans ce secteur. La Déclaration dispose que tous les gouvernements ont l'obligation de respecter, de promouvoir et de faire appliquer les normes internationales fondamentales du travail. Elle ne fait aucune distinction entre secteurs formel et informel.
- Il convient que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC appuient sans réserve les conventions fondamentales de l'OIT et mettent en place, par le biais de leurs politiques et programmes, les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.
- Dans son rapport intitulé *Le travail décent*, l'OIT a considéré que tous les travailleurs avaient des droits, qu'ils travaillent dans le secteur formel ou dans le secteur informel. Par conséquent, il est inacceptable d'avoir une réglementation du travail différenciée ou deux régimes distincts. Il convient au contraire d'appliquer un même niveau de protection à tous les travailleurs, qu'ils travaillent dans le secteur formel ou dans le secteur informel. Il convient donc que l'OIT encourage les pays à réformer leur droit du travail pour que les lois et règlements s'appliquent efficacement à tous les «travailleurs» et pas seulement aux salariés ayant un contrat de travail. Il convient que l'OIT tienne compte de la vulnérabilité de beaucoup de travailleurs du secteur informel et s'emploie à faire adopter des mesures de protection additionnelles pour ces travailleurs. En particulier, il est indispensable que les travailleurs disposent de moyens juridiquement contraignants d'obtenir leur dû directement des parties intervenant dans le circuit de production qui sont les plus solides sur le plan financier (qu'elles soient ou non en rapport direct avec les travailleurs).
- L'application de la convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, et de la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, aiderait à assurer une protection minimale aux travailleurs du secteur informel. Il convient que l'OIT s'emploie énergiquement à promouvoir la ratification et l'application de ces conventions et explique aux gouvernements et aux partenaires sociaux que la protection qui en découle est à la fois élémentaire et hautement souhaitable.
- Il convient que l'OIT fasse davantage pour protéger les travailleurs en sous-traitance, qui sont souvent exploités et ont besoin d'une meilleure protection. Il est regrettable que l'OIT n'ait pas adopté à la Conférence internationale du Travail de 1998 une convention sur le travail en sous-traitance. Il convient que le BIT veille à ce que les activités en cours sur cette forme de travail et les discussions tripartites y relatives prévues pour l'an 2000 débouchent sur l'adoption de nouveaux instruments de protection des travailleurs en sous-traitance.
- Il convient que le BIT se concentre sur les moyens d'appliquer la Déclaration tripartite de principes sur les entreprises multinationales et la politique sociale (1977) tout au long du circuit d'approvisionnement des entreprises multinationales, y compris dans le secteur informel.
- Il convient que les gouvernements veillent à ce que les syndicats facilitent l'organisation des travailleurs, dans les secteurs tant formel qu'informel.
- Pour faciliter l'accès à l'information sur les circuits de production et les processus de sous-traitance, les gouvernements devraient adopter des lois exigeant que toutes les entreprises recueillent et mettent à la disposition du public des renseignements sur leurs activités sous-traitées. Ces renseignements doivent être recueillis pour toutes les étapes du circuit de production et indiquer si le travail est sous-traité dans le pays de l'entreprise ou s'il est en définitive effectué dans d'autres pays. Ils devraient préciser le volume de travail sous-traité (et

le prix payé) à chaque étape du circuit de production, ainsi que l'endroit où se trouvent les entreprises ou travailleurs indépendants sous-traitants.

- Dans la plupart des pays, l'inspection du travail manque d'effectifs et de moyens. L'accroissement des ressources et la formation du personnel affecté à cette tâche devraient être une des grandes priorités des gouvernements. On pourrait aussi envisager de compléter l'inspection du travail officielle en instituant un droit d'inspection pour les syndicats et/ou des systèmes d'inspection cogérés par les syndicats et les entreprises.
- Les participants ont souscrit aux recommandations adoptées en septembre 1999 par une réunion d'experts de l'OIT sur l'inspection du travail et le travail des enfants.
- Il convient que les gouvernements renforcent les ministères du Travail et leur donnent les moyens et les compétences nécessaires pour que le processus d'élaboration des politiques publiques tienne suffisamment compte des considérations sociales et des questions liées au travail. Il convient que le BIT maintienne et renforce l'assistance technique qu'il fournit dans ces domaines de l'inspection et de l'administration du travail.

### b) *Politiques économiques*

Après deux décennies d'échec des politiques traditionnelles d'ajustement structurel, certains gouvernements et certaines des personnes qui travaillent dans le cadre des institutions internationales de financement commencent à s'intéresser aux vues des syndicats. Cela offre la possibilité d'élaborer des recommandations présentant un intérêt direct pour les travailleurs du secteur informel. En conséquence, les participants au colloque ont adopté les recommandations ci-après en matière de politiques économiques.

- Il convient que les gouvernements et les institutions internationales de financement agissent sans tarder pour mettre en œuvre des politiques qui auraient les effets suivants: atténuer les effets négatifs des programmes d'ajustement; stimuler la demande globale; et réduire largement la charge de la dette des pays les plus pauvres. Tous ces effets seraient bénéfiques pour le secteur informel car un des principaux problèmes économiques de ce secteur est l'insuffisance de la demande pour ses produits.
- Il convient que les institutions internationales de financement veillent à ce que les politiques qu'elles recommandent et les conditions qu'elles imposent aux gouvernements se traduisent par des politiques macroéconomiques, industrielles et de marché du travail propres à faciliter la transformation des activités du secteur informel en entreprises plus productives, mieux organisées et socialement responsables.
- Pour promouvoir la transformation du secteur informel, la politique économique des gouvernements devrait établir un lien entre l'offre d'incitations fiscales et financières aux PME et le respect des normes du travail et des droits syndicaux dans ces entreprises, et les gouvernements devraient veiller à ce que la politique des marchés publics favorise l'application des normes du travail.
- L'organisation des travailleurs du secteur informel est un bien public important pour toute société. En conséquence, il convient d'employer tous les instruments appropriés de politique publique pour faciliter cette organisation, notamment par des subventions, la fourniture d'infrastructures, etc.
- Il convient que les institutions internationales de financement accroissent d'urgence l'aide financière pour le développement des infrastructures dans le cadre de leurs programmes d'ajustement. Souvent, les travailleurs du secteur informel n'ont pas accès à la terre et sont forcés de squatter des terrains ou des bâtiments publics ou privés ou de travailler dans la rue et sur les trottoirs. De ce fait, ils n'ont pas d'accès normal à des services essentiels comme l'eau et l'électricité. La mauvaise qualité des infrastructures (routes, égouts et communications) limite leur productivité et leurs perspectives d'expansion et de réussite.

- Il convient que les gouvernements et les institutions internationales de financement accroissent sensiblement les ressources disponibles pour fournir aux travailleurs du secteur informel des locaux satisfaisants.
- Il convient que les gouvernements prévoient dans les plans d'urbanisation et dans les aménagements des espaces et des locaux pour les marchands ambulants.
- Le BIT a un rôle important à jouer dans la promotion de travaux d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre. Un des aspects les plus importants de cette activité est qu'elle montre que le BIT peut combiner des actions créatrices d'emplois et la promotion des normes du travail. Il convient d'accroître sensiblement les ressources affectées par le BIT à cette activité.
- Pour favoriser la transformation du secteur informel, il est indispensable de mettre en valeur le capital humain en améliorant la formation et l'éducation. Par conséquent, les campagnes syndicales de promotion de l'accès universel à l'éducation et à la formation sont particulièrement pertinentes pour les travailleurs du secteur informel et il convient de les poursuivre. Il faut adapter les politiques publiques et privées de formation professionnelle pour qu'elles répondent mieux aux besoins spécifiques des travailleurs du secteur informel qui sont généralement peu scolarisés. Il convient de réduire les droits d'admission aux établissements de formation et d'élaborer des programmes spéciaux pour les personnes analphabètes ou semi-analphabètes.
- Le programme InFocus concernant l'investissement dans les connaissances, les compétences et l'employabilité devrait promouvoir des politiques adaptées aux besoins des travailleurs du secteur informel et faire en sorte que les syndicats soient associés à la planification et à l'exécution des activités entreprises dans ce cadre.
- Les micro-entrepreneurs et les travailleurs indépendants ont souvent du mal à obtenir des crédits des établissements financiers. Ce problème est particulièrement aigu pour les femmes. De nombreuses organisations internationales et ONG ont lancé des programmes de petits crédits pour ces personnes. Le mouvement syndical international appuie sans réserve ces initiatives mais recommande d'ajuster les programmes pour que les plus pauvres puissent aussi en bénéficier.
- Il convient d'adapter les programmes et activités du BIT en matière de microcrédit pour qu'ils contribuent de façon efficace et cohérente à la promotion des conventions de l'OIT. Il convient que le BIT associe plus étroitement les représentants compétents des syndicats à la gestion et à la supervision de ces programmes et activités.
- Il convient de suivre de près les activités du BIT concernant la promotion des PME pour faire en sorte qu'elles accordent davantage d'importance à l'amélioration des conditions de travail et au respect des normes du travail dans le secteur informel.
- Une formation concernant la réglementation nationale du travail devrait être automatiquement intégrée dans toutes les activités du BIT liées à la promotion des PME. Les fonctionnaires du BIT qui appuient les projets concernant les PME doivent veiller à ce que les fonctionnaires nationaux reçoivent une information sur la réglementation nationale et les normes internationales du travail, ainsi que sur la politique menée par le BIT pour promouvoir les normes internationales du travail par le biais d'activités de coopération technique.
- Il convient que les gouvernements examinent et révisent les règlements qui régissent l'établissement et l'exploitation des PME. Le secteur informel a tendance à ne pas respecter la réglementation car souvent celle-ci est trop compliquée et ambiguë et son administration est corrompue. On pourrait remédier à cette situation notamment en améliorant la réglementation et les possibilités d'accès.

c) *Protection sociale*

Les participants étaient préoccupés par l'absence de protection sociale dans le secteur informel et ont considéré que l'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel devrait être un des objectifs majeurs de l'OIT. A cet effet, ils ont formulé les recommandations suivantes.

- Il convient que l'OIT continue de promouvoir l'adoption de régimes de protection sociale équitables et universels car ceux-ci sont nécessaires pour réduire les inégalités de revenu et protéger tous les membres de la société. Dans le cadre de son rôle consultatif, le BIT devrait en particulier expliquer aux gouvernements et aux partenaires sociaux comment fournir une protection à ceux qui en ont le plus besoin, notamment les travailleurs du secteur informel, pour un coût qui puisse être couvert par les travailleurs eux-mêmes, leurs éventuels employeurs et l'Etat.
- En l'absence de régimes universels de protection sociale, des systèmes d'assurance mutuelle au niveau local ont été créés dans de nombreux pays en développement. Ces systèmes offrent une protection précieuse à de nombreux travailleurs du secteur informel. Toutefois, ils ne permettent pas une solidarité aussi large que des régimes nationaux obligatoires auxquels tous les travailleurs doivent être affiliés, quel que soit leur niveau de revenu. En outre, ils pourraient faire obstacle à la mise en place de régimes universels car normalement ils n'exigent aucune contribution des employeurs. Par conséquent, il convient que l'OIT milite en faveur de la participation des syndicats à la conception et à la gestion de ces systèmes d'assurance mutuelle locaux, afin d'éviter ces défauts et de faire en sorte que lesdits systèmes servent de fondation pour la mise en place d'une protection sociale obligatoire.
- Il convient que l'OIT encourage un débat national sur l'avenir de la sécurité sociale, dans lequel on devrait aborder les thèmes suivants:
  - meilleurs moyens d'obtenir une protection sociale universelle et formes et niveaux de la protection de base dont tout le monde, y compris les travailleurs du secteur informel, devrait bénéficier;
  - sources de financement de la sécurité sociale et niveau des dépenses que la société dans son ensemble peut se permettre d'y consacrer;
  - mécanismes d'administration équitable des régimes de protection sociale.
- Il y a trop d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur informel. Il convient d'accroître les dépenses publiques affectées aux campagnes d'information sur le coût économique de ces problèmes et sur les moyens d'améliorer la santé et la sécurité dans le secteur informel. Les syndicats devraient être associés à la planification et à la gestion des activités et organisations concernant la santé et la sécurité au travail. L'OIT a un remarquable programme d'assistance technique dans ce domaine qu'il convient de développer.

**3. *Recommandations concernant les activités de suivi du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)***

Il convient qu'ACTRAV:

- reçoive des ressources ordinaires additionnelles pour renforcer les activités visant le secteur informel et établisse un centre de liaison pour ces activités;
- élabore et exécute des activités de suivi, notamment des séminaires et des projets, aux échelons national et régional. Il faut organiser des séminaires nationaux et régionaux pour faire comprendre la nécessité que les syndicats étendent leurs activités d'organisation et de protection aux travailleurs du secteur informel;
- fasse des recherches sur les stratégies d'organisation du secteur informel et constitue une base de données sur les meilleures pratiques dans ce domaine. Les résultats de ces recherches et

cette information devront déboucher sur l'élaboration de principes directeurs opérationnels et d'instruments méthodologiques pour l'intervention des syndicats dans ce secteur;

- entreprenne des projets pilotes pour favoriser le transfert de connaissances et de savoir-faire entre certains syndicats au sujet des techniques et pratiques d'organisation dans le secteur informel;
- demande aux donateurs d'appuyer des projets pilotes visant à aider les syndicats à établir des structures et des activités axées sur l'organisation des travailleurs du secteur informel et l'intégration de leurs besoins dans les priorités et politiques des syndicats aux niveaux national et sectoriel;
- entreprenne des recherches et exécute des activités afin d'aider le mouvement syndical national et international à faire respecter les codes de conduite, les accords-cadres et les programmes d'étiquetage conçus pour faire appliquer les normes du travail appropriées dans le secteur informel. Pour cela, il faut notamment faciliter les échanges d'information entre centrales syndicales et les recherches concernant les circuits de production ainsi que les incidences socio-économiques de la sous-traitance et des formes de travail atypiques;
- continue d'aider le mouvement syndical international à promouvoir la ratification et l'application des conventions de l'OIT sur le travail à domicile et sur les organisations de travailleurs ruraux. En outre, ACTRAV devrait produire et diffuser des documents d'éducation syndicale concernant les nouvelles normes de l'OIT susceptibles d'aider les travailleurs du secteur informel, notamment une convention sur le travail en sous-traitance.

Il convient qu'ACTRAV développe la coopération avec d'autres programmes techniques du BIT au siège et sur le terrain pour:

- faciliter la mise en œuvre rapide et intégrale des présentes conclusions;
- fournir aux syndicats des services d'appui (formation, conseils et échanges d'information) sur le développement des petites entreprises;
- promouvoir de nouvelles activités conjointes réunissant coopératives et syndicats;
- élaborer et exécuter des campagnes de sensibilisation des syndicats à l'utilité d'alliances avec des groupes représentatifs de la société civile;
- répertorier les modèles et les meilleures pratiques à suivre pour promouvoir et gérer des régimes novateurs de protection sociale (prise en charge des enfants, éducation, assurance maladie, santé et sécurité) et fournir un appui pour leur mise en place;
- fournir des conseils et un appui techniques pour la conception et l'exécution de programmes de formation syndicale répondant aux besoins de compétences des travailleurs du secteur informel.